



INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR JUDICIAL TRAINING

9th
CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la FORMATION JUDICIAIRE

LA FORMATION JUDICIAIRE:
UNE CLEF POUR LA TRANSFORMATION RÉUSSIE
DU SECTEUR JUDICIAIRE

22 - 26 SEPTEMBRE, 2019 | LE CAP, AFRIQUE DU SUD

TABLE DES
MATIERES

- 3 Remerciements
- 4 Direction de l'IOJT
- 5 Bienvenue
- 6 Information & Règlements
- 7 Repas & Evènements Sociaux
- 8 Plan du Centre de Convention
- 9 Agenda de la Conference
- 12 Détails des Sessions et
Biographie des Présentateurs

9th
CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la **FORMATION JUDICIAIRE**



REMERCIEMENTS

L'IOJT tient à remercier les organisations suivantes pour leur soutien à la conférence de 2019:



GOVERNANCE DE L'IOJT



INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR JUDICIAL TRAINING

Approuvé le 8 novembre, 2017 à Manille, Philippines

Bureau Exécutif

Président

Eliezer Rivlin (Israël)

Secrétaire-Général

Mary McQueen (Etats-Unis)

Trésorier

Eileen Kato (Etats-Unis)

Secrétaire-Général Adjoint

Sheridan Greenland (Royaume Uni)

Membres du Conseil

Adolfo Azcuna (Philippines)

Benoît Chamouard (France)

Rainer Hornung-Jost (Allemagne)

Ernest Schmitt (Australie)

Conseil des Gouverneurs

Fernando Cerqueira Norberto Dos Santos (Brésil)

Merethe Eckhardt (Danemark)

Présidents adjoints extraordinaires

Yigal Mersel (Israël)

Kashim Zannah (Nigeria)

Présidents adjoints régionaux

Afrique & Moyen Orient

Amady Ba (Sénégal)

Europe

Wojciech Postulski (Pologne)

Amérique du Sud

Leonel Gonzalez (Argentine)

Asie et Pacifique

Paul Quan (Singapour)

Amérique du Nord et Centrale, Caraïbes

Adèle Kent (Canada)

DISCOURS DE BIENVENUE



Il y a très peu d'occasions qui me donnent les frissons et suscitent en moi le même enthousiasme que lorsque j'ai commencé ma carrière judiciaire. Le système judiciaire sud-africain se réjouit de pouvoir contribuer de manière significative à l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT). C'est donc un grand honneur pour la magistrature sud-africaine d'accueillir la 9e conférence de l'IOJT. Cette conférence n'est pas seulement

importante pour nous en Afrique du Sud, mais elle est monumentale pour le continent africain car ce sera la première fois que la conférence de l'IOJT se tiendra sur le sol africain et sous le soleil africain.

C'est pour nous un immense plaisir de vous accueillir dans notre belle ville du Cap. Nous sommes confiants que vous aurez un programme engageant, stimulant et inspirant et que vous apprécierez la chaleur et l'hospitalité qui font la renommée du Cap. La Conférence est un programme phare de l'IOTJ, qui représente le plus grand rassemblement d'instituts de formation judiciaire dans le monde avec l'objectif principal de discuter des derniers développements dans le domaine de la formation judiciaire.

J'ai hâte de vous accueillir tous au Cap ce mois de septembre.

Juge Sisi Khampepe
Constitutional Court of South Africa



Au nom de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (OIJT), j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à titre de participant à la 9e Conférence internationale. Il s'agit de notre toute première rencontre en Afrique, et nos aimables hôtes en Afrique du Sud se sont arrangés pour que nous nous réunissions au spectaculaire Centre International des Congrès

du Cap. La conférence comprendra des douzaines de séances éducatives et d'occasions pour tous les participants pour échanger des idées, de discuter de problèmes communs et de partager des solutions éprouvées.

L'IOJT a été créé en 2002 pour promouvoir l'État de droit en examinant des questions communes pour la formation et la pédagogie des juges, en promouvant et en faisant progresser la coopération entre les instituts de formation judiciaire, et faciliter l'échange international d'informations. L'adhésion à notre organisation a continué de croître et de prendre de l'ampleur, ce qui témoigne de l'intérêt commun à l'échelle mondiale pour la mission essentielle de notre organisation.

Je vous remercie de vous être joints à nous à la conférence de 2019 de l'IOJT. J'ai hâte de m'entretenir avec vous au Cap.

Hon. Eliezer Rivlin
President
IOJT



INFORMATION ET RÈGLEMENTS

INFORMATION GÉNÉRALES

La 9e conférence de l'IOJT aura lieu entre les 22 et 26 septembre 2019, au Centre international des congrès du Cap (CTICC), au Cap, en Afrique du Sud. Le centre des congrès est situé à Convention Square, 1 Lower Long Street, Cape Town 8001, Afrique du Sud.

La conférence se tiendra dans trois salles de réunion, toutes situées au niveau 1 de l'immeuble CTICC(1) : salle de bal Est, salle de réunion 1:41-42 et salle de réunion 1:43-44. L'anglais est la langue officielle de la conférence, avec interprétation simultanée entre l'anglais, le français, le portuguese et l'espagnol pour toutes les séances tenues dans la salle de bal Est. Une connexion Internet sans fil gratuite sera disponible au centre des congrès.

La monnaie officielle de la conférence est le dollar des États-Unis. La monnaie de l'Afrique du Sud est le rand sud-africain. La température diurne moyenne au Cap à la fin de septembre est de 20 degrés Celsius (68 degrés Fahrenheit).

Pour de plus amples informations sur la conférence, veuillez consulter le site Web suivant: iojt.org/2019conference.

RÈGLEMENTS DE LA CONFÉRENCE

- Tous les participants et les personnes qui les accompagnent doivent porter leur insigne en tout temps tout au long de la conférence pour avoir accès à tous les programmes éducatifs, aux repas et aux activités sociales. Si un insigne est perdu ou égaré pendant la conférence, des frais de remplacement peuvent être exigés.
- Veuillez faire taire les téléphones portables et autres appareils électroniques afin de ne pas déranger les autres.
- Pendant les séances de conférence, toutes les questions posées dans la salle plénière doivent être posées au moyen de microphones fournis, afin de faciliter l'interprétation simultanée
- La tenue d'affaires est appropriée tout au long de la conférence, sauf indication contraire dans ce programme

REPAS ET ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

9th
CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la FORMATION JUDICIAIRE

RÉCEPTION DE BIENVENUE

18 h à 20 h

Dimanche, Septembre 22, 2019

Conservatoire Clivia au Centre international des
congrès du Cap--Ville--Bâtiment 1

Tenue : Tenue d'affaires

VISITES ORGANISÉES AUTOUR DU CAP

(supplément)

À partir de 13 h 30

Le mardi 24 septembre 2019

Tenue : Tenue décontractée

DÎNER DE GALA

18 h 30 à 21 h

Le mercredi 25 septembre 2019

Restaurant Suikerbossie à Hout Bay

Transport entre le CTICC et le lieu

Tenue : Tenue d'affaires

CARTE DE LA CONFERENCE

CTICC NIVEAU OUEST 1



CTICC NIVEAU OUEST 0



- 1 Reception d'ouverture:** Conservatoire Clivia
- 2 Enregistrement:** Gallerie de la Salle de Fêtes
- 3 Sessions Plenieres & Assemblee Generale:** Salle de Fetes Est
- 3 Salle de reunion 1:** Salle de Fêtes Est
- 4 Salle de reunion 2:** 1:41-42
- 5 Salle de reunion 3:** 1:43-44
- 6 Déjeuner:** Salle de Fêtes Ouest
- 7 Salle de Preparation des Presentateurs :** 1:51-52

 Ascenseur  Escalateur  Escaliers

AGENDA DE LA CONFERENCE

9th
INTERNATIONAL
CONFERENCE
on the TRAINING *of the* JUDICIARY

DIMANCHE, 22 SEPTEMBRE, 2019

12 midi-6:00 pm

ENREGISTREMENT

Gallérie de la salle de fêtes

6:00 pm-8:00 pm

RECEPTION DE BIENVENUE

Clivia Conservatory



LUNDI, 23 SEPTEMBRE, 2019

7:00 am-5:00 pm

ENREGISTREMENT

Gallérie de la salle de fêtes

8:00 am-9:30 am

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Salle des fêtes Est

9:30 am-9:45 am

PHOTO

9:45 am-10:00 am

PAUSE

10:00 am-11:00 am

SESSION PLÉNIÈRE

les principes de la formation judiciaire de l'IOJT:
Construire sur les bases

Salle des fêtes Est

11:00am-11:15 am

PAUSE

11:15 am-12:30 pm

SESSIONS SIMULTANÉES

- 1.1 Développement du leadership pour les juges et le personnel judiciaire (salle des fêtes Est)
- 1.2 Développement du corps professoral : Renforcement des capacités de l'Institut judiciaire et des membres du corps professoral (salles 1.41 et 1.42)

1.3 Le rôle des juges dans la gestion des causes et la tenue d'audiences équitables et respectueuses (salles 1.43 et 1.44)

12:30 pm-1:30 pm

DÉJEUNER

Salle des fêtes Ouest

1:30 pm-3:00 pm

SESSIONS SIMULTANÉES

- 2.1 Méthodes d'enseignement novatrices : rédaction judiciaire pour promouvoir de meilleurs tribunaux en Ukraine et formation interprofessionnelle en France (salle des fêtes Est)
- 2.2 La formation des juges dans le contexte social (salles 1.41 et 1.42)
- 2.3 Domaines émergents du droit (salles 1.43 et 1.44)

3:00 pm-3:30 pm

PAUSE

3:30 pm-5:00 pm

SESSIONS SIMULTANÉES

- 3.1 Rôle de la gouvernance (salle des fêtes Est)
- 3.2 Ce qui est vieux est neuf-maintenir son importance dans un environnement changeant: l'évolution du programme national australien pour l'orientation judiciaire (salles 1.41 et 1.42)
- 3.3 Arbitrage des dossiers liés au terrorisme: un modèle pour le développement de curriculum (salles 1.43 et 1.44)

MARDI, 24 SEPTEMBRE, 2019

8:30 am–1:00 pm ENREGISTREMENT

Galerie de la salle de bal

9:00 am–10:30 am SÉANCES SIMULTANÉES

- 4.1 Formation des juges : répondre aux besoins des juges et du public (salle des fêtes Est)
- 4.2 Les médias sociaux et la magistrature (salles 1.41 et 1.42)
- 4.3 Les médias et le droit : perceptions erronées du public à l'égard de la justice et de son incidence sur la confiance envers les tribunaux (salles 1.43 et 1.44)

10:30 am–10:45 am PAUSE

10:45 am–12:15 pm SÉANCES SIMULTANÉES

- 5.1 Sensibilisation des juges (salle des fêtes Est)
- 5.2 Évaluation et performance (salles 1.41 et 1.42)
- 5.3 La technologie et les jugements: les juges, les réseaux sociaux, et le traitement de dossiers judiciaires électronique au Brésil (salles 1.43 et 1.44)

12:15 pm–1:30 pm DÉJEUNER

Salle de bal Ouest

1:30 pm–5:00 pm APRÈS-MIDI LIBRE

VISITES ORGANISÉES AUTOUR DU CAP

MERCREDI, 25 SEPTEMBRE, 2019

8:30 am–5:00 pm ENREGISTREMENT

Galerie de la salle de fêtes

9:00 am–10:15 am ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle de fêtes Est

10:15 am–10:45 am PAUSE

10:45 am–12:15 pm SÉANCES SIMULTANÉES

- 6.1 L'intelligence artificielle et la justice (salle de fêtes Est)
- 6.2 Cultures d'apprentissage : intégrer de nouveaux domaines du droit dans les programmes d'études judiciaires en Afrique du Sud et tirer des leçons de la promotion d'une culture d'apprentissage dans la justice néerlandaise (salles 1.41 et 1.42)
- 6.3 Perspectives sur l'élaboration des programmes d'études : théorie et pratique des instituts en Corée, à Singapour et en Chine (salles 1.43 et 1.44)

12:15 pm–1:30 pm DÉJEUNER

Salle de fêtes Ouest

1:30 pm–3:00 pm SÉANCES SIMULTANÉES

- 7.1 Éthique et formation judiciaire (salle des fêtes Est)
- 7.2 Développement professionnel des juges : outils et ressources (salles 1.41 et 1.42)
- 7.3 Formation des juges et questions de genre (salles 1.43 et 1.44)

3:00 pm–3:30 pm PAUSE

3:30 pm–5:00 pm SÉANCES SIMULTANÉES

- 8.1 Bien-être des juges (salle de fêtes Est)
- 8.2 La formation des juges : le rôle des établissements d'enseignement (salles 1.41 et 1.42)
- 8.3 Impact de la technologie sur la formation des juges (salles 1.43 et 1.44)

6:00 pm–6:30 pm TRANSPORT AU DÎNER DE GALA

Départ des autobus du Centre des congrès

6:30 pm–9:00 pm DÎNER DE GALA

Restaurant Suikerbossie à Hout Bay



AGENDA DE LA CONFERENCE

JEUDI,
26 SEPTEMBRE, 2019

8:30 am - 12 midi
ENREGISTREMENT
Galerie de la salle de bal

9:00 am - 10:30 am
SÉANCES SIMULTANÉES

- 9.1 Confiance du public envers la magistrature
(salle de bal Est)
- 9.2 Impact de la technologie sur les procédures judiciaires : Développement de la capacité judiciaire (salles 1.41 et 1.42)
- 9.3 Formation des juges et droits de la personne : LGBTQ (salles 1.43 et 1.44)

10:30 am - 10:45 am
PAUSE

10:45 am - 11:45 am
PLÉNIÈRE FINALE
Travailler ensemble pour l'État de droit : partenariats pratiques au-delà des frontières pour une formation judiciaire stratégique et durable

Salle de bal Est

11:45 am - 12 midi
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
Salle de bal Est

Conclusion de la conférence



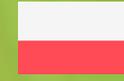
9th CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la FORMATION JUDICIAIRE

AGENDA
DE LA CONFERENCE



DÉTAILS DES SESSIONS ET BIOGRAPHIE DES PRÉSENTATEURS

9th
CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la FORMATION JUDICIAIRE



Les principes de formation juridique de l'IOJT: Construire sur les bases



**M. BENOÎT
CHAMOULARD**

Mr. Benoît Chamouard est membre du corps judiciaire depuis 2004, lorsqu'il fut nommé procureur

public pour les tribunaux du Nord de la France, puis pour la banlieue de Paris. Il prit ses fonctions de juge en 2008 pour le tribunal régional de Nanterre (banlieue de Paris), où il exerça en affaires civiles (droit des médias, propriété intellectuelle, droit contractuelle). Il rejoint le département international de l'École Nationale de Magistrature (ENM) en 2013. Il mène ce département depuis 2016. Benoît Chamouard est impliqué dans la formation judiciaire depuis 13 ans dans des postes différents (formateur, responsable de tribunal, membre du personnel de l'ENM). Il prend activement part au réseau européen de formation judiciaire (membre du comité exécutif), le réseau Euro-Arab de formation judiciaire (membre du comité) et l'IOJT (membre du comité depuis 2015).



M. LEONEL GONZÁLEZ POSTIGO

Education: LLM en Droit et Procédure Pénal (Osgoode Hall Law School, Canada), Certificat du programme d'Amérique Latine en Reforme de Procédure Pénal (Faculté de droit Diego Portales, Chile), avocat spécialisé dans le droit pénal (Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires, Argentine).
Fonction actuel : Directeur de Formation du Centre des Etudes Juridiques des

Amériques (JSCA), une agence internationale de l'Organisation des Etats Américains (OAS) créée en 1999 par une résolution de l'assemblée générale de l'OAS basée à Santiago de Chile. Gonzalez est aussi Assistant Président pour l'Amérique du Sud (Organisation Internationale pour la formation Judiciaire, IOJT)
Expériences de consultant : Consultant sur l'évaluation de la mise en œuvre du système de justice pénal accusatoire au Panama avec la section régionale de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2014) ; consultant sur l'évaluation de l'impact du modèle de gestion du bureau du procureur d'état du Guatemala avec l'Initiative de Justice d'Open Society (2014) ; consultant sur le projet « Evaluation de la Procédure de Reforme Pénal au Chile 10 ans après sa mise en œuvre nationale » mise en œuvre par le JSCA avec financement du ministère de la justice du Chile (2016) ; consultant sur le projet d'assistance technique pour la mise en œuvre de Code de Procédure Pénal en Uruguay financé par le ministère de l'intérieure et mise en œuvre par le JSCA (2017) ; et Meneur d'Equipe pour la « Garde à vue en Bolivie » financé par le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) et mise en œuvre par le JSCA (2017), parmi d'autres projets.
Expérience en tant que formateur : Gonzalez a mené des projets de formations et à participé en tant que formateur aux séminaires, ateliers, et meetings aux Etats-Unis, Canada, Mexique, Puerto Rico, Jamaïque, Costa Rica, Nicaragua, Colombie, Panama, Peru, Brésil, Bolivie, Chile, Uruguay, et l'Argentine.



**LE JUGE
WOJCIECH
POSTULSKI**

Le juge Wojciech Postulski est le secrétaire général du Réseau Européen pour la Formation Judiciaire (EJTN) à Bruxelles. Il est

juge au tribunal civil en Pologne, nommé en 2005. De 2007 à 2013 il fut nommé à l'École Nationale de la Magistrature et du Parquet Public de Pologne en tant que responsable du Département de la Coopération Internationale en charge des relations internationales, des projets de formations en droit de l'Union Européenne et en gérant les projets co-financés par l'Union Européenne. Il est membre du Conseil des Administrateurs de l'Académie du Droit Européen (ERA) à Trier (depuis 2014) et Assistant Président de l'Organisation Internationale de la Formation Judiciaire (IOJT) basé à New York (depuis 2015). Il a souvent servi en tant qu'expert du Conseil de l'Europe et la Commission Européenne parmi les projets améliorant les réformes et la formation judiciaires, plus particulièrement ceux adressés aux pays de l'Europe de l'Est. Le juge Postulski a servi en tant que formateur en loi européenne pour les apprentis judiciaires et auteur et co-auteur de plusieurs publications, livres, et commentaires sur le droit européen.



Développement du leadership pour les juges et le personnel judiciaire



M. GEOFFREY LIM

M. Geoffrey Lim a passé 15 ans avec le Ministère de la Défense, et 3 ans avec l'Autorité des Transports Terrestres, où il est brièvement en charge des relations médiatiques, avant de prendre la responsabilité des opérations de permis de véhicule aux deux points de contrôle terrestres de Singapour. Geoff rejoint les Tribunaux d'Etat en 2011 et sert en tant qu'administrateur de tribunal supérieur avec la Division de la Justice Pénale jusqu'en 2015. Dans ce rôle, il a été responsable des ressources humaines et des matières de formation pour les administrateurs des tribunaux, au service excellence, ainsi que les opérations et la planification. De 2015 à 2018, Geoff rejoint la Division Planification Stratégique, où il soutenait son équipe de statistiques, ainsi que l'unité d'excellence opérationnelle. Il est actuellement Directeur (Infrastructure) et responsable pour la sécurité des tribunaux et du personnel, ainsi que le soutien d'infrastructure pour les opérations de tribunal. Peu de temps après avoir rejoint les Tribunaux d'Etat, Geoff prit part dans une étude pour examiner comment professionnaliser les compétences des administrateurs de tribunaux, et ensuite fut impliqué comme membre du secrétariat dans l'application des tribunaux pour la People Excellence Award, attribué par SPRING-Singapour, l'autorité nationale en excellence d'affaires. Formé comme zoologue de l'Université National de Singapour, Geoff fut octroyé la Defense Training Award en 2001 pour étudier un Masters en Philosophie de Criminologie de l'Université de Cambridge. Il est marié et a une fille ; il est ornithologue à ses heures libres.



MME. MARY MCQUEEN

Mme. Mary McQueen a servi en tant que présidente du National Center for State Courts (NCSC) depuis août 2004. Précédemment McQueen a servi en tant qu'administrateur de tribunal de l'état de Washington de 1987–2004 et directrice des Services Juridiques du bureau de l'État de Washington, 1979-1987, présidente de la Conférence des Administrateurs des Tribunaux d'Etats en 1995-96, et chaise du Comité des Avocats du American Bar Association/Judicial Division. Elle est membre des barreaux de Washington et de la Cour Suprême des Etats Unis. Elle a reçu le prix Herbert Harley de la magistrature américaine et le prix NCSC de l'Innovation en Gestion des Jurys. Elle a aussi reçu le prix John Marshall Award en 2014, présentée par l'American Bar Association en reconnaissance de ses contributions au cours de sa carrière pour l'amélioration de l'administration de la justice, l'indépendance judiciaire, la réforme judiciaire et la sensibilisation du public. Récemment, McQueen a reçu le Prix Robert B. Yegge de la Conference 2016 de la Division Judiciaire de l'ABA pour Contribution Extraordinaire dans le Secteur de l'Administration Judiciaire. McQueen a servi sur de nombreux comités et de groupes de travail y compris le Comité Permanent sur les Tribunaux des Etats et Fédérale, la Commission sur le Futur des Services Juridiques et le nouveau Centre ABA de l'Innovation. En son rôle de présidente du NCSC, McQueen coordonne les initiatives majeures nationales de la Conférence des Juges en Chef (CCJ) y compris la révision des règles modèles et les politiques sur l'admission au barreau, les exigences de la formation en droit et la déontologie professionnelle pour les avocats et les juges. La présidente McQueen sert en tant que Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Formation Judiciaire (IOJT) qui consiste de 80 pays membres. Elle possède un diplôme de l'Université de Géorgie et un juris doctorate de la Faculté de droit de l'Université de Seattle.



LE JUGE DR. YIGAL MERSEL

Le juge Dr. Yigal Mersel est le directeur de l'administration des tribunaux en Israël. Le juge Mersel est aussi le directeur du Centre de Formation et d'Education Juridique en Israël. Le juge Mersel est engagé dans la formation judiciaire depuis plusieurs années, en enseignant surtout l'éthique, la transcription de jugements et la communication au sein du tribunal. Le juge Mersel était aussi le Secrétaire Générale Adjoint et plus tard le Secrétaire General de l'IOJT. Le juge Mersel possède un LLM et un doctorat LLD de l'Université Hébraïque de Jérusalem. Il a publié deux livres et plus de 20 articles dans des revues et des journaux de droit, sur la loi constitutionnel, l'éthique judiciaire, la procédure civile, la loi administrative, et la formation judiciaire.



Développement du corps professoral : Renforcement des capacités de l'Institut judiciaire et des membres du corps professoral



LE JUGE EN CHEF IVOR ARCHIE

Le juge en chef Ivor Archie a obtenu son diplôme de l'Université des West Indies en 1980 en ingénierie mécanique. Il a plus tard étudié le droit à l'Université de Southampton au Royaume Uni où il a obtenu un diplôme de droit LLB. Le juge en chef Archie est retourné au Trinidad et Tobago en 1984 où il a obtenu son Certificat d'Éducation de Droit (LEC) en 1986 et admis au barreau. Il a reçu des nominations du gouvernement de Trinidad

et de Tobago et aussi avec les îles Turks et Caicos et les Îles Caïmans, et a agité en tant que Procureur General du territoire. Le 1er mars 1998 il fut nommé juge Puisne de la Cour Suprême de Trinidad et Tobago et devint un juge de la cour d'appel le 2 avril, 2004, et fut nommé comme huitième juge en chef de la Cour Suprême de Trinidad et Tobago le 24 janvier 2008. Le juge Archie supervise aussi la Cour d'Appel de Trinidad et Tobago. Le juge en chef a mené plusieurs initiatives sur l'amélioration de l'administration de la justice au Trinidad et Tobago. Il est le président de la Commission des Services Juridiques et Légales, président de l'Institution d'Éducation Judiciaire de Trinidad et Tobago et membre de la commission de l'Institution d'Éducation Judiciaire du Commonwealth. Il a comme intérêts les arts martiaux, la théologie et la musique. Il est marié et a deux enfants.



M. JOHN R. MEEKS

M. John R. Meeks est vice-président de l'Institut de la Gestion des Tribunaux au National Center for State Courts depuis 2006. Il a été le directeur du Collège Judiciaire de la Cour Suprême de l'Ohio de 1996-2006 et un avocat supérieur au Bureau de l'Administrateur des Tribunaux d'Etats de la Cour

Suprême de Floride de 1989-1996. Membre du barreau de l'état de Floride, il pratiquait le droit à Pensacola, Floride, de 1985-1989. Meeks est un ancien président de l'Association Nationale des Enseignants Judiciaires de l'Etat (août 2006-août 2007). Meeks a été un présentateur fréquent à des programmes régionales, nationales, et internationales sur les sujets de leadership et la gestion des tribunaux l'éducation adulte, le développement de facultés, le développement de curricula et l'indicateur type Myers Briggs. B.A. University of the South (Sewanee) 1982 ; J.D Stetson University College of Law, 1985, Certificat, l'Art et la Pratique du Développement du Leadership, Harvard University, John F. Kennedy School of Government Executive Education, 2007.



Le rôle des juges dans la gestion des causes et la tenue d'audiences équitables et respectueuses



**MS. JANINE
MCINTOSH**

Ms. Janine McIntosh est Directrice de l'Institut des Études Judiciaires (IJS). Janine a rejoint l'IJS en

Octobre 2008 en tant que Conseillère d'Education et de Développement et fut nommée Directrice en mars 2012. Janine travaille de près avec le conseil général de l'IJS et le secteur judiciaire en développant et mettant en œuvre la direction stratégique et la prestation de services pour l'éducation judiciaire de l'Institut. Elle est diplômée de l'Université Otago et l'Université Victoria de Wellington en droit, en psychologie, et en enseignement.



**LA JUGE EN CHEF
MAUREEN
O'CONNOR**

La juge en chef Maureen O'Connor est la 10ème juge en chef de la Cour Suprême de l'Ohio et la première femme

à diriger la branche judiciaire de l'Etat. Éluë comme juge en 2002 et réélue en 2008, les électeurs l'ont élevée à ce poste en 2012 et l'ont réélue en 2016. Elle a servi en tant qu'avocate privée, une juge de plaidoiries commune, procureure, et lieutenant-gouverneur de l'Ohio. La juge O'Connor a menée des réformes de justice significative y compris une analyse sur l'impact des amendes, des frais juridiques et de la pratique des cautions sur les bas-revenus. Elle est une dirigeante nationale et internationale sur les réponses gouvernementales à l'épidémie de stupéfiants aux Etats-Unis.



**LE JUGE
MATTHEW
PALMER**

Le juge Matthew Palmer est un juge du Haut Tribunal de Nouvelle Zélande à Auckland. Avant sa nomination, il

a été avocat et Conseillé de la Reine à Wellington. Il a auparavant tenu les fonctions de : Solliciteur-General adjoint (Droit Public), Secrétaire Adjoint de la Justice (Droit Public) et Pro Vice-Chancelier et Doyen de la Faculté de Droit à l'Université Victoria de Wellington. Il a publié de nombreux livres et articles, surtout sur des sujets portant sur le droit public. Il a aussi enseigné le droit à l'Université Nationale de Singapour, l'Université de Hong Kong, l'Université de Yale et l'Université de Chicago. Il détient un JSD et LLM de Yale, un LLB (Hons) de Victoria et un BA en économie et sciences politiques de l'Université de Canterbury.



Méthodes d'enseignement novatrices : rédaction judiciaire pour promouvoir de meilleurs tribunaux en Ukraine et formation interprofessionnelle en France



**LE JUGE
VSEVOLOD
KNAZIEV**

Le juge Vsevolod Kniaziev est né le 25 mai 1979 à Mykolaiv. Il est diplômé en 2001 de l'Institut des sciences humaines Mykolaiv

de l'Université technique maritime d'Etat ukrainien, et de l'Académie nationale de droit à Odessa, en 2002. Il compte 16 ans d'expérience de travail et a travaillé comme juriconsulte au Centre de recherche et de production « Diagnostic et contrôle » de 1999 à 2002. Il a ensuite commencé sa carrière d'enseignant comme un professeur à l'amiral Makarov Université nationale de la construction navale pendant sept ans, après quoi il a pris le rôle de Docent. De 2013 à 2015, il a été juge du tribunal administratif du circuit de Mykolaiv, puis nommé juge en chef jusqu'en 2017. Il est actuellement juge et secrétaire de la Grande Chambre de la Cour suprême.



MR. OLIVIER LEURENT

Mr. Olivier Leurent est le directeur de l'Ecole Nationale Française judiciaire. Il a commencé sa carrière en tant que juge d'instruction pour 7 ans dans plusieurs tribunaux régionaux. Il a rejoint

le tribunal régional de Paris en 2000 comme chef de cabinet pour le président du tribunal, puis en tant que juge pénale spécialisé dans les affaires financières. Il a été nommé en 2009 à la Cour d'Appel de Paris en tant que président de la Cour des Assises (les dossiers criminels les plus graves). Il a été en charge de plusieurs dossiers sensible ou de grande notoriété, tels que les affaires terroristes, les crimes contre l'humanité, et les dossiers médiatisés. En 2015, il obtient le plus haut rang dans le système judiciaire français et rejoint la Cour d'Appel de Versailles. Il a été nommé en tant que tête de l'Ecole Nationale Judiciaire en juillet 2016. Olivier Leurent travaille sur la formation judiciaire depuis plus de 20 ans. Avant de commencer avec l'école. Il a été le formateur en chef du Tribunal Régional de Paris et a mené plusieurs formations au sein des services, notamment sur la conduite du juge lors d'affaires criminelles.



**LE JUGE IVAN
MISHCHENKO**

Le juge Ivan Mishchenko est né à Kiev, le 11 mai 1981. Il est professeur à l'Institut des relations internationales de l'Université nationale Taras Shevchenko de Kiev, obtenue en 2002.

Le juge Mishchenko a commencé sa carrière comme avocat à la TAC Insurance Company, puis comme adjoint juridique à Veritas, un cabinet de protection juridique. Son expérience comprend des rôles de spécialiste en chef de la Division de la représentation des intérêts de l'État dans les organismes juridictionnels internationaux chez les tribunaux ukrainiens et les organismes juridictionnels étrangers de la division de la représentation de l'État Intérêts du ministère de la Justice de l'Ukraine. Il a occupé plusieurs postes d'avocat et de conseiller et a dirigé la Division du soutien organisationnel et analytique et la Division juridique du service du soutien administratif et financier de 2008 à 2009. Il a également de l'expérience syndicale en raison de son rôle de défenseur au « Anhard Advocate Firm » de 2010 à 2012. Il a par la suite été conseiller à Astapov and Partners de 2012 à 2014 et chef du cabinet d'avocats Trusted Advisors. Il est juge à la Cour suprême de cassation commerciale depuis 2017.



La formation des juges dans le contexte social



LE JUGE MARCO BRUNO MIRANDA CLEMENTINO

Le juge Marco Bruno Miranda Clementino est juge fédéral depuis 2003; il est actuellement juge à Natal, au Brésil, et ancien juge en chef aux cours fédérales de Rio Grande do Norte (2015-2019). Il a été juge

à la Cour d'appel électorale de l'État de Rio Grande do Norte et juge adjoint au Conseil national de la justice. Il a été coordonnateur des élections nationales de 2010 et a présidé l'École de formation judiciaire électorale de l'État de Rio Grande do Norte. Il a été élu vice-président de l'Association nationale des juges fédéraux. Il est actuellement membre du Centre national de renseignement de la magistrature fédérale et du Comité national de négociation du Conseil National de la Justice. Il a été nommé coordonnateur général dans deux éditions de la formation initiale des juges à la Cour fédérale de la 5e École de la magistrature de la région (2014 et 2019) et coordonnateur de chapitre pendant l'édition 2017. Il est éducateur judiciaire à l'École nationale de la magistrature (ENFAM), où il a également été coordonnateur général de la formation et de la recherche (de 2014 à 2015). Il est titulaire d'un doctorat en droit pénal international et est professeur de droit à l'Universidade Federal do Rio Grande do Norte. Il a remporté le prix des meilleures pratiques et de l'innovation de l'Association des Juges Fédéraux dans deux de ses quatre éditions ainsi que le prix de négociation du Conseil National de la Justice. Il a été coordinateur du système de classement électronique de la Cour CRETA lorsque qu'il avait remporté le prix Innovare 2006.



LE JUGE LEONARDO RESENDE MARTINS

Le juge Leonardo Resende Martins est juge fédéral depuis 2001 et travaille actuellement à Fortaleza, dans l'État de Ceará, ville de 2,6 millions de personnes dans le nord-est du

Brésil. Il est un ancien juge en chef des Cours fédérales Ceará (2011-2015) et un ancien juge adjoint du juge en chef de la Cour fédérale de la 5e région (2015-2017). Il a également été membre de la Cour électorale fédérale de l'État d'Alagoas (2006-2008), en tant que coordonnateur des élections générales de 2006. Il a travaillé pendant plusieurs années comme éducateur judiciaire à la Cour fédérale de la 5e École de la magistrature de la Région (ESMAFE), inclus comme coordonnateur général dans l'édition 2017 de la formation initiale des juges et comme coordonnateur de chapitre dans l'État du Ceará (2017-aujourd'hui). Depuis l'année dernière, il travaille à l'École nationale brésilienne de la magistrature (ENFAM), où il donne des conférences nationales sur les impacts économiques, sociaux et politiques des décisions judiciaires ainsi que sur la gestion des tribunaux. Diplômé en droit de l'Université fédérale de Ceará, en 1999, il est titulaire d'une maîtrise en gestion intégrée de l'environnement de l'Université de Pavie (Italie) et d'un MBA en gestion judiciaire de la Getulio Vargas Foundation Law School (Brésil). Il est également professeur de droit constitutionnel et de droit anticorruption au Centre universitaire Farias Brito, à Fortaleza.



LA JUGE VARDA WIRTH LIVNE

La juge Varda Wirth Livne a étudié à l'École de Droit de Tel Aviv. Elle a travaillé en tant que conseillère de droit dans le secteur privé, dans une société publique et dans le principal syndicat des travailleurs en Israël. En 1989, elle a été nommée en tant que juge pour le tribunal du travail régional de Tel Aviv, puis

en tant que Présidente du tribunal et plus tard en tant que juge pour le Tribunal National du Travail d'Israël. Elle a été Présidente du Comité des Juges d'Israël de 2012 à 2018. De plus, elle a enseigné des cours dans plusieurs universités sur l'égalité et le droit du travail. En 2018 elle est devenue Présidente du Tribunal National du Travail, fonction qu'elle occupe aujourd'hui. A travers la durée du service du juge Varda Wirth Livne sur le Tribunal National du Travail, elle est à l'origine de plusieurs décisions marquantes sur le droit du travail israélien. En 2008, elle jugea que les relations sexuelles entre un superviseur et sa subordonnée, du fait de cet exploitation d'une position de pouvoir, peut constituer la base d'un procès pour harcèlement sexuel. En 2008, elle jugea que suivant une « période protégée » à la suite d'un congé maternité (pendant lequel un employeur est interdit de licencier les employés revenantes de congé) l'employeur est aussi interdit de payer l'employée en tant que substitut pour la laisser revenir au travail, car cela nie à l'employée la possibilité de réintégrer la sphère professionnelle. En 2011, la juge Varga Wirth Livne jugea que les travailleurs pouvaient entamer un procès contre leur employeur pour percevoir les sommes que l'employeur n'a pas mis de côté dans la caisse de prévoyance des employés, et que dans les lieux avec un accord collectif les recours collectifs pouvaient être lancés lorsqu'un syndicat de travailleurs ne s'engageait pas à maintenir pleinement les droits des travailleurs dans ce secteur. En 2018, elle jugea que les employés devaient avoir la liberté de choisir leur régime de retraite préféré sans interférence de la part de leur employeur.



Domaines émergents du droit



LA JUGE DAPHNA BLATMAN-KEDRAI

La juge Daphna Blatman-Kedrai est directrice du Centre pour l'Éducation et la Formation Judiciaire en Israël. La juge Blatman-Kedrai travaille depuis

plusieurs années sur la formation judiciaire à la fois en tant que juge de cour d'appel au Tribunal du District Central Israélien (2015-2018) et en tant que Présidente des tribunaux des Juges du District Centrale (2009-2015). La juge Blatman-Kedrai est membre du conseil du Centre d'Education et de Formation Juridique en Israël (avant connue comme l'Institut Israélien d'Hautes Etudes Judiciaires). La juge Blatman-Kedrai a menée le suivi et la mise en œuvre de la Consultation du group de paires en tant que projet de formation judiciaire qu'elle présenta lors de la dernière conférence de l'IOJT a Manille, aux Philippines. La juge Daphna Blatman-Kedrai est diplômée de la Faculté de Droit de l'Université Hébraïque, Jérusalem.



MR. MARCELO DE CASTRO CUNHA FILHO

Mr. Marcelo de Castro Cunha Filho est un candidat doctoral à l'Université de Sao Paolo (USP) en sociologie

de droit, actuellement en visite à la Massachusetts Institute of Technology (MIT). Marcelo détient une maîtrise en droit et innovation de l'Université Fédérale de Juiz de Fora, où il travaille comme enseignant depuis presque deux ans. Il a aussi travaillé comme consultant en droit sur les crypto-monnaies à Sao Paulo au Cabinet de Droit d'Opice Blum pour presque un an et demi et en tant qu'instructeur de droit informatique a Insper. Marcelo a publié des articles académiques et instructifs sur les crypto-monnaies dans l'économie mondiale.



LE JUGE ANTONIO HERMAN BENJAMIN

Le juge Antonio Herman Benjamin est membre du Tribunal Supérieur de Justice du Brésil et Directeur Générale de l'Ecole National des Magistrats du Brésil – Enfam. Il est diplômé

de l'Université Fédéral de Rio de Janeiro, a reçu une maîtrise de l'Université d'Illinois et un doctorat de l'Université de Rio Grande do Sul. Il est professeur invité à l'Ecole de Droit de l'Université du Texas depuis 1994 et un rédacteur de lois importantes brésiliennes, y compris le code de protection des ménages de 1990, la loi de 1992 sur les fautes graves, la loi sur la compétition de 1994, la loi sur les crimes contre l'environnement de 1998, le code de la forêt de 2012, la loi sur les concessions de forêts de 2006 et a loi sur les forêts de l'Atlantique de 2006. Le professeur Herman Benjamin a publié plus de trente livres et articles au Brésil et à l'extérieure.

suite sur la prochaine page



(suite) Domaines émergents du droit



**LE JUGE MICHAL
HIRSCHFELD**

Le juge Michal Hirschfeld a été nommé juge au Tribunal des Magistrats de Jérusalem en 2016, et est professeur au Centre d'Education et de Formation Juridique en Israël, enseignant surtout la procédure civile. Le juge Hirschfeld est un membre du

comité consultatif sur la réforme des procédures civiles du ministère de la justice israélienne. Avant qu'elle n'ait été nommée à la magistrature, la juge Hirschfeld pratiqua le droit pendant 23 ans, d'abord en tant qu'avocat du secteur privé et pour 12 ans chez le Bureau du Procureur du district de Jérusalem, représentant l'Etat lors des dossiers civils. La juge Hirschfeld a été la tête du droit contractuel chez le Bureau du Procureur du district de Jérusalem et du Procureur de l'Etat. La juge Hirschfeld possède un LL.B de la Faculté de Droit de l'Université Hébraïque de Jérusalem et un LL.M. (avec mérite) de la London School of Economics and Political Sciences (sur les sujets de droit commerciale et droit des affaires)



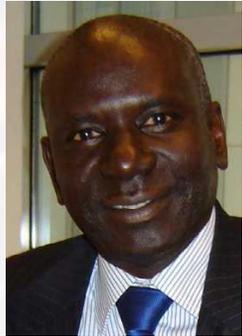
MME. MOKSHDA PERTAUB

Mme. Mokshda Pertaub a lu le droit de LSE (LLB avec French Law), du Royaume-Uni et de Maîtrise en Droit Français de l'Université d'Aix-Marseille III, en France. Elle a accompli ses examens de barreau du Vocational Council of Legal Education de l'île Maurice où elle est sortie avec le 3eme rang national et sortie première en droit pénal (Prix Fernand Boulan Memorial). Elle a fait ses études au Royaume-Uni, en France et à l'île Maurice.

Elle a été admise au barreau mauricien en janvier 1998, puis a travaillé comme avocate de la défense. Elle a également été conseillère juridique à temps partiel pour le ministère de la Femme et a mené des programmes de compréhension juridique, de législation sur la violence familiale et d'autonomisation des femmes au niveau local. En 2002, elle s'est jointe au Bureau du droit de l'État en tant que conseillère juridique d'État, travaillant principalement pour le DPP. Elle a ensuite été députée à la magistrature comme magistrate de district de Port-Louis, puis sous-ministre Flacq. En 2004, Elle a ensuite déménagé en Inde où elle a travaillé avec la faculté de droit pendant 6 ans, où elle a enseigné une variété de sujets. Elle a également mis sur pied le Amity Centre of Gender Justice à l'université afin de motiver et de former des étudiants en matière d'éducation aux questions de genre et de droit et de sensibilisation communautaire. Elle a organisé de nombreux séminaires et ateliers ainsi que des conférences sur les droits de l'homme, le droit international, le genre et le droit pénal. Elle a également été sollicitée en tant que conseillère juridique en matière de genre pour former la police des frontières, l'armée indienne et les académies de police en Inde. Ses domaines de recherche et de publication sont l'éducation juridique mondiale, le droit de l'environnement, la violence fondée sur le genre et le droit pénal. De plus, elle est formatrice d'entreprise certifiée en compétences générales et conférencière motivante.



Le role de la gouvernance



LE JUGE AMADY BA

Le juge Amady Ba, « juge hors hiérarchie » sénégalais, travaille à la Cour pénale internationale (CPI) depuis mars 2008, en détachement du Haut Conseil des Juges sénégalais des juges. Chef de la Coopération internationale au Bureau du Procureur, il est responsable du développement du réseau de

la CPI et de la coopération judiciaire avec les États, les Nations Unies, d'autres organisations internationales, les institutions judiciaires, la société civile et la communauté universitaire. Le juge Ba a obtenu son diplôme de l'Université de droit de Dakar en 1983 et s'est qualifié comme juge en 1985. Il a terminé sa formation à l'École nationale française des juges, contribuant à tisser des liens étroits entre la France et le Sénégal. Le juge Ba a dispensé une formation judiciaire approfondie aux niveaux national et international, et a encouragé les partenariats techniques et financiers entre les pays africains et occidentaux. En 2002, le juge Ba a été nommé à l'Organisation internationale de développement et de droit (IDLO) à Rome. Tout en mettant en œuvre des projets visant à renforcer la justice, l'État de droit et la bonne gouvernance dans les pays en voie de développement, il est devenu chef du département français de formation et d'assistance technique et a promu les actions de l'IDLO dans le monde entier. Depuis le début de sa carrière, le juge Ba a toujours été actif dans la formation des juges et la coopération judiciaire et internationale.



MR. LEONEL GONZALEZ POSTIGO

Education: LLM en Droit et Procédure Pénal (Osgoode Hall Law School, Canada), Certificat du programme d'Amérique Latine en Reforme de Procédure Pénal (Faculté de droit Diego Portales, Chile), avocat spécialisé dans le droit pénal (Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires, Argentine).

Fonction actuel : Directeur de Formation du Centre des Etudes Juridiques des Amériques (JSCA), une agence internationale de l'Organisation des Etats Américains

(OAS) créée en 1999 par une résolution de l'assemblée générale de l'OAS basée à Santiago de Chile. Gonzalez est aussi Assistant Président pour l'Amérique du Sud (Organisation International pour la formation Judiciaire, IOJT)

Expériences de consultant : Consultant sur l'évaluation de la mise en œuvre du système de justice pénal accusatoire au Panama avec la section régionale de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2014) ; consultant sur l'évaluation de l'impact du modèle de gestion du bureau du procureur d'état du Guatemala avec l'Initiative de Justice d'Open Society (2014) ; consultant sur le projet « Evaluation de la Procédure de Reforme Pénal au Chile 10 ans après sa mise en œuvre nationale » mise en œuvre par le JSCA avec financement du ministère de la justice du Chile (2016) ; consultant sur le projet d'assistance technique pour la mise en œuvre de Code de Procédure Pénal en Uruguay financé par le ministère de l'intérieure et mise en œuvre par le JSCA (2017) ; et Meneur d'Equipe pour la « Garde à vue en Bolivie » financé par le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) et mise en œuvre par le JSCA (2017), parmi d'autres projets.

Expérience en tant que formateur : Gonzalez a mené des projets de formations et à participé en tant que formateur aux séminaires, ateliers, et meetings aux Etats-Unis, Canada, Mexique, Puerto Rico, Jamaïque, Costa Rica, Nicaragua, Colombie, Panama, Peru, Brésil, Bolivie, Chile, Uruguay, et l'Argentine.



(suite) *Le role de la gouvernance*



LE DR. RAINER HORNUNG-JOST

Le Dr. Rainer Hornung-Jost a été nommé la magistrature de l'État de Baden-Wurtemberg (Allemagne) en 2001. Il a terminé ses études de droit à Passau, Toulouse et Fribourg de 1990 à 1995, et a écrit son doctorat de 1995 à 1997. Il a ensuite effectué un stage au tribunal de district de Baden-Baden de 1997 à 1999. De 2001 à 2004, le Dr Hornung-Jost a travaillé comme procureur au parquet de Fribourg, comme juge civil et pénal au tribunal local de Titisee-Neustadt, et comme juge pénal au tribunal de district de Fribourg. De 2004 à 2008, il a été détaché au département de formation du ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg. Après un autre détachement au bureau du procureur général de Karlsruhe, il est devenu chef adjoint de l'unité des crimes économiques du parquet de Fribourg en 2009. De la mi-2011 à la mi-2015, il a été directeur de l'Académie judiciaire allemande. Depuis juin 2015, le Dr Hornung-Jost est procureur en chef adjoint et point de contact anticorruption au Bureau du parquet de Lörrach. Il est membre du conseil d'administration de l'IOJT depuis 2013. Au nom du Réseau européen de formation judiciaire EJTN, il a organisé des formations contre le terrorisme pour les juges et les procureurs de l'UE à Madrid, Trèves et Bruxelles. Il a également été membre du Groupe de travail sur les méthodes de formation des juges de l'EJTN, et il s'intéresse particulièrement à l'évaluation à court et à long terme de la formation des juges. Il est l'un des experts allemands du quatrième cycle d'évaluation du GRECO du Conseil de l'Europe sur « la prévention de la corruption à l'égard des parlementaires, des juges et des procureurs ».



M. MYKOLA ONISHCHUK

M. Mykola Onishchuk est Recteur de l'École nationale des juges de l'Ukraine. Il est titulaire d'un doctorat en droit et est un avocat honoré de l'Ukraine. Il est diplômé de l'Université nationale Taras Shevchenko de Kiev, Département de droit. Mykola Onishchuk a été élu membre de la Verkhovna Rada de l'Ukraine (2002-2007). De 2007 à 2010, il a occupé un poste de ministre de la Justice de l'Ukraine. Il a reçu plusieurs prix de l'État. M. Onishchuk est également membre de la Commission constitutionnelle dirigée par le président de l'Ukraine (jusqu'en 2015). Il a été élu président de la Commission nationale pour le renforcement de la démocratie et de l'État de droit (2007-2008). De 2010 à 2013, il a été président de l'Institut de politique juridique. Mykola Onishchuk est l'auteur de plus de 250 articles scientifiques consacrés au développement du constitutionnalisme national, à la réforme constitutionnelle et juridique, aux questions théoriques de la démocratie référendaire, à l'amélioration du système judiciaire, au statut des juges, à la loi procédurale et à l'éducation judiciaire. Sous la direction de Mykola Onishchuk, une restructuration institutionnelle de la formation initiale et actuelle de la magistrature en Ukraine a été effectuée.



Ce qui est vieux est neuf - maintenir son importance dans un environnement changeant: l'évolution du programme national australien pour l'orientation judiciaire



MME UNA DOYLE

Mme Una Doyle occupe le poste de directrice de l'éducation à la Commission judiciaire de la Nouvelle-Galles du Sud. Elle est responsable du programme de formation des juges de la Commission NSW et du programme de publication de la Commission. Auparavant, elle était chef du développement professionnel, de l'adhésion et des communications au Barreau de la Nouvelle-Galles

du Sud. Ce rôle était responsable du développement, de l'amélioration et de la mise en œuvre continus de programmes et de services de développement professionnel continu pour la profession juridique. Una a travaillé pendant plus de vingt ans dans l'éducation juridique, avant et après l'admission. Mme Una est également ancienne présidente de l'ACLEA, l'Association internationale pour la formation juridique permanente, et elle copréside maintenant le Comité international de l'ACLEA. Elle a été présidente de l'Association internationale pour la formation juridique permanente de l'Australasie de 2005 à 2007 et a été membre de son exécutif pendant cinq mandats (CLEAA étant l'équivalent de l'ACLEA en Asie-Pacifique).



MME LILLIAN LESUEUR

Mme Lillian Lesueur possède une vaste expérience de travail auprès d'organismes à but non-lucratif qui offrent des programmes d'éducation de grande qualité aux employés et aux étudiants des cycles supérieurs. Avant d'occuper le poste de directrice générale du Collège, elle était directrice générale d'Australian Science Innovations, un organisme à but non-lucratif qui offre des programmes d'extension aux

étudiants en sciences de haut niveau. Plus tôt dans sa carrière, elle a été directrice générale, Région ACT pour l'Australian Institute of Management, chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes pour les gestionnaires et les dirigeants de l'ACT. Lillian est titulaire d'un diplôme en économie, d'un diplôme en éducation et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Australian Graduate School of Management. Elle est également diplômée du cours Company Directors délivré par l'Australian Institute of Company Directors.

suite sur la prochaine page



(suite) Ce qui est vieux est neuf - maintenir son importance dans un environnement changeant: l'évolution du programme national australien pour l'orientation judiciaire



LE JUGE GLENN MARTIN AM

Le juge Glenn Martin AM est diplômé de The University of Queensland – Bachelor of Arts (1978), Bachelor of Law (1979) et Queensland University of Technology – Master of Law (1993). Le juge Martin a été admis comme avocat à la Cour suprême du Queensland en 1979 et a été nommé avocat-conseil en 1998. Il a été nommé juge à la Cour suprême du Queensland en 2007. En 2013, Son Honneur a été

nommé président de la Cour industrielle du Queensland et de la Commission des relations industrielles du Queensland. Le juge Martin a été le premier président du Conseil international des avocats et des avocates (2004-2007) et fiduciaire du Edinburgh Trust (2004-2007). Son Honneur a occupé de nombreux postes au Conseil de l'Association du Barreau du Queensland, ainsi qu'au Conseil de l'Association du Barreau australien, dont il est membre à vie. Son Honneur a été le premier président de l'Australian Bar Association Advocacy Training Council (2007) et le vice-président de l'International Advocacy Training Council (2011-2016). Le juge Martin a été vice-présidente de l'Académie des arts et des sciences du Queensland (1999-2004) et, depuis 2017, présidente du Comité des bibliothèques de la Cour suprême. Il est actuellement président du Comité consultatif des programmes du NJCA et siège au Conseil de l'NJCA. En 2018, il a été élu vice-président de la Conférence judiciaire d'Australie. Le juge Martin a été nommé membre de l'Ordre de l'Australie en 2013 pour services importants rendus au droit, notamment par des contributions à l'Australian Bar Association et à la communauté du Queensland.



LA JUGE EN CHEF HELEN MURRELL

La juge en chef Helen Murrell En 2013, elle a été assermentée à titre de juge en chef du Territoire de la capitale australienne. Son Honneur a été admise comme avocate à la Cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud en 1977. De 1977 à 1981, Son Honneur a exercé le droit au Bureau du procureur de la Couronne du Commonwealth et à la Commission d'aide juridique du Nouveau-Brunswick. De 1981 à 1996, Son Honneur a pratiqué comme avocate en droit pénal, en droit administratif, en droit de l'environnement, en droit

commun et en équité. En 1994, elle a été nommée première conseillère en environnement à l'Autorité de protection de l'environnement de la Nouvelle-Écosse. En 1995, elle a été nommée avocate-conseillère en Nouvelle-Galles du Sud. De 1996 à 2013, elle a été juge à la Cour de district de la Nouvelle-Galles du Sud. De 1997 à 1999, Son Honneur a été présidente du Tribunal pour l'égalité des chances de la Nouvelle-Galles du Sud. Son Honneur est ensuite devenue vice-présidente du Tribunal des décisions administratives de la Nouvelle-Galles du Sud (chef de la Division de l'égalité des chances). De 2005 à 2013, Son Honneur a été vice-présidente du tribunal médical de la Nouvelle-Galles du Sud. De 1998 à 2003, Son Honneur a été la première juge principale du tribunal des stupéfiants de la Nouvelle-Galles du Sud. En 1999, Son Honneur a été membre du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les tribunaux spécialisés pour les affaires de stupéfiants. Actuellement, Son Honneur préside le Conseil du National Judicial College of Australia (NJCA) et contribue à un certain nombre de programmes de l'NJCA. Son Honneur est commodore honoraire de l'escadron no 28, présidente de la Hellenic Australian Lawyers Association, membre du comité de l'Australian Association of Women Judges et membre de l'Australian Academy of Law.



Arbitrage des dossiers liés au terrorisme: un model pour le développement de curriculum



JUGE JOYMALYA BAGCHI

Date de naissance : 3 octobre 1966

Éducation : LL. B de l'Université de Calcutta en 1991.

Profil professionnel :

Inscrit comme avocat le 28 novembre 1991.

Il a comparu dans un certain nombre d'affaires importantes liées au droit pénal et constitutionnel, y compris des affaires de peine de mort et de clémence devant la

Haute Cour de Calcutta, d'autres Hautes Cours et la Cour suprême de l'Inde.

Chargé de cours à temps partiel/invité de diverses universités, y compris l'Université de Calcutta, département de droit, West Bengal National University of Juridical Science, Kolkata et le Jogesh Chandra Choudhury College of Law.

Contribution à divers articles sur des sujets juridiques dans des revues réputées.

Nommé juge permanent à la Haute Cour de Calcutta le 27 juin 2011

Membre de l'organe directeur du West Bengal Judicial Academy, Kolkata, Inde.

Faculté invitée à la National Judicial Academy, Bhopal, Inde.

MR. CRISTOBAL DIAZ

NOT
PICTURED



MME. MIRA GUR-ARIE

Mme. Mira Gur-Arie est directrice du Bureau des relations judiciaires internationales du Centre judiciaire fédéral à Washington, D.C. Mme. Gur-Arie supervise le travail du Centre avec les magistratures étrangères et élabore des programmes de formation pour les juges et les fonctionnaires des tribunaux sur une gamme de sujets, y compris la réforme judiciaire, la formation du pouvoir judiciaire, l'administration des tribunaux, et l'éthique judiciaire. Elle supervise également le programme de boursiers étrangers du Centre. Mme Gur-Arie a beaucoup voyagé pour présenter dans le cadre de conférences. Elle

a été professeure d'ateliers de formation des juges et a participé à des projets d'évaluation. Dans les années 1990, Mme Gur-Arie a travaillé à Moscou, en Russie, avec la Fondation Ford et l'American Bar Association. Avant de travailler en Russie, Mme Gur-Arie était professeure adjointe en éducation clinique à la Cardozo School of Law de New York. Elle était aussi avocate-conseillère adjointe auprès de la New York Legal Aid Society. Mme Gur-Arie est diplômée de la Cornell University (1985), magna cum laude, et de la New York University School of Law (1988), cum laude. Après avoir obtenu son diplôme de la faculté de droit, elle a été auxiliaire juridique auprès d'un juge de la Federal District Court des États-Unis. Mme Gur-Arie est membre du Comité U.S. Russia Foundation Rule of Law.



JUGE ELIEZER RIVLIN

Vice-président (ret.) Cour suprême d'Israël
Médiateur, justice israélienne.

Activité académique : Professeur de droit, Université hébraïque de Jérusalem, École de droit de l'Université de Tel Aviv
Professeur en charge de : L'art de l'arbitrage, Études judiciaires, Centre interdisciplinaire d'Herzliya

Chargé de cours, en charge des séminaires de formation judiciaire : Centre de formation judiciaire, Jérusalem.

Chercheur invité et professeur de droit – Harvard Law School, Columbia Law School, Floride

Université, Cardozo Law School, New York.

Éducation : LL. B Law – Hebrew University; LL. M Law – Tel Aviv University; M.A. Law – Temple University, Philadelphie; professeur de droit – Université hébraïque



Formation des juges : répondre aux besoins des juges et du public



M. MAXIME ANTIER

M. Maxime Antier est actuellement chef de cabinet du directeur de l'École nationale française de la magistrature. Il a commencé sa carrière professionnelle de procureur public en Normandie en 2007.

Il a été nommé au tribunal régional de Nantes (Bretagne) comme procureur général en 2011. Il s'est joint à l'École nationale de la Magistrature française en 2016 et a été nommé chef de cabinet du directeur. Dans ce poste, il supervise l'organisation globale de l'institution et de ses relations extérieures. Il dirige également le département communication et le département e-learning.



JUDGE RAJESH BINDAL



LE JUGE DR. PAUL KIHWELO

Le juge Dr. Paul Kihwelo est un juge de la Haute Cour de Tanzanie qui a été nommé juge par le président de la République-Unie de Tanzanie en août 2014. Il est titulaire d'une licence en droit (LLB), d'une maîtrise en droit et d'un doctorat en droit. En juin 2016, il a été nommé par le Président de la République-Unie de Tanzanie pour devenir le Directeur de l'Institut d'administration judiciaire-Lushoto- son poste actuel. Avant de rejoindre la magistrature, le juge Kihwelo a travaillé à l'Université où il est passé du poste de chargé de cours adjoint au poste de chargé de cours principal et a occupé plusieurs postes de gestion, passant du poste de doyen de la Faculté de droit au poste de directeur de l'assurance de la qualité. Le juge Kihwelo a beaucoup écrit dans des revues locales, régionales et internationales d'évaluation par les pairs. Ses principaux domaines de recherche sont la propriété intellectuelle, les droits de l'enfant et les droits de la personne.

Il a également effectué des recherches et des consultations pour un certain nombre d'organisations telles que l'UNICEF, l'ONU-Environnement, le PNUD, la magistrature de la Tanzanie, le Forum africain sur les politiques concernant les enfants et divers ministères et organismes en Tanzanie. Au cours des trois dernières années en tant que formateur judiciaire, le juge Kihwelo a préparé plusieurs programmes de formation judiciaire pour les juges et les magistrats en Tanzanie. Il a également facilité la formation judiciaire dans les domaines de la traite des espèces sauvages, de la traite des personnes, de la transition à la magistrature comme carrière, de la réforme judiciaire et de la formation judiciaire en général. Le juge Kihwelo a également coordonné la préparation des cahiers d'audience, des fiches de référence rapide et des programmes d'études pour les juges et les magistrats.



LA JUGE EN CHEF ADJOINTE EVA PETRAS

La juge en chef adjointe Eva Petras a obtenu son B.A. de l'Université de Montréal (Collège Marianopolis) en 1971. Après avoir terminé le programme national, elle est diplômée en LL.B. et en B.C.L. de la Faculté de droit de l'Université McGill en 1980. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981. Au cours de ses 10 premières années de pratique, elle s'est concentrée sur les litiges civils et commerciaux ainsi que sur les litiges en droit de la famille avec Mackenzie Gervais (maintenant BLG) et avec Lapointe Rosenstein à Montréal. En 1990, elle a établi sa propre pratique, principalement en droit de la famille. Au cours de sa carrière, elle a également enseigné le droit de la famille pendant trois ans à la Faculté de droit de l'Université McGill. Elle a été membre active du Barreau du Québec, du Barreau de Montréal et de l'Association du Barreau canadien.

Elle a siégé au Conseil général du Barreau du Québec et au Conseil du Barreau de Montréal. De plus, de 1997 à 2002, elle a été membre du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature fédérale. En 2006, elle a été sélectionnée et incluse dans la liste des meilleurs avocats au Canada. Elle a été nommée à la Cour supérieure du Québec le 15 décembre 2006 et a été nommée juge en chef adjointe de la Cour supérieure du Québec le 1er juillet 2015. À titre de membre du Conseil canadien de la magistrature, la juge en chef adjointe Eva Petras siège actuellement sur trois de ses comités : le Comité des tribunaux de première instance, le Comité sur la formation des juges et le Comité sur la conduite des juges.



Les médias sociaux et la magistrature



JUGE ANDRÉ GUSTAVO CORRÊA DE ANDRADE

JI. Renseignements personnels
Date et lieu de naissance : 3 juillet 1962, Rio de Janeiro
Nationalité : Brésilienne
II. Éducation et qualifications académiques et autres

- a. Doctorat en droit public et développement social – Universidade Estácio de Sá - 2018
- b. Maîtrise en droit public et développement social – Universidade Estácio de Sá - 2003
- c. Diplôme en droit – Universidade Cândido Mendes - 1984
- III. Activités professionnelles pertinentes
 - a. Juge de la Cour de justice de Rio de Janeiro
 - b. Chef de l'école des juges de Rio de Janeiro
 - c. Président du Forum permanent de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et des médias sociaux
 - d. Professeur de l'École des Juges de Rio de Janeiro
 - e. Ancien procureur de Rio de Janeiro – 1986-1990
- IV. Publications
 - a. Dano Moral e Indenização Punitiva – Os Punitive Damages na Experiência do Common Law e na Perspectiva do Direito Brasileiro – 2006
 - b. A Constitucionalização do Direito – A Constituição como Locus da Hermenêutica jurídica – 2003
- V. Langues : portugais, anglais, français, espagnol



LE JUGE OG FERNANDES

Le juge Og Fernandes est juge associé de la Haute Cour nationale du Brésil (STJ) depuis 2008 et de la Haute Cour électorale (TSE)

depuis 2018. Il a été juge dans l'État de Pernambuco au nord-est du Brésil depuis 1981, où il est également devenu juge d'appel en 1997 et, plus tard, juge en chef d'appel. Og Fernandes est actuellement directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature du Brésil (ENFAM). Auparavant cette carrière judiciaire, il avait été journaliste de 1973 à 1981, spécialisé dans la police et les tribunaux. Fernandes est titulaire d'une licence en droit et en journalisme, qu'il a étudié simultanément dans deux universités différentes. Le juge Og Fernandes gère un compte Twitter (@ministro_og) avec plus de 15 000 abonnés depuis plus de trois ans et anime une émission hebdomadaire sur la chaîne de radio judiciaire du Brésil. Dans les deux cas, il parle de droit, d'histoire, de culture et de questions générales avec ses concitoyens.



LE JUGE CAGNEY JOHN MUSI

Le juge Cagney John Musi a obtenu les diplômes d'études supérieures suivants : Diplôme Juris, BA (droit), BA (HONS), LLB (UWC), LLM (UCT). Il est un avocat admis de la Haute Cour d'Afrique du Sud. Le 1er juin 2005, il a été nommé

juge de la Haute Cour de l'Etat libre : Bloemfontein. Il est juge à la Cour d'appel du travail et a été juge par intérim à la Cour du travail. Il est également juge suppléant de la Haute Cour du Lesotho et a siégé à la Cour d'appel du travail, à la Cour constitutionnelle et à la Cour de commerce de ce pays. Le juge Musi a siégé à la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud de juillet à décembre 2016. Il a été président de l'Association des huissiers de justice d'Afrique du Sud. Il a été président de l'Association des huissiers de justice d'Afrique du Sud. Il a été l'un des vice-présidents de l'Association internationale des juges et président du Groupe régional africain de l'Association internationale des juges. Il a été invité par le Global Judicial Integrity Network à participer à une réunion du groupe d'experts sur l'utilisation des médias sociaux par les juges à Vienne, en Autriche, en novembre 2018. Il est membre du Comité de planification et de développement des programmes d'études de l'Institut sud-africain de formation judiciaire (SAJEI) ainsi que du Directeur de la rédaction du South African Judicial Education Journal (SAJEJ). Il est également membre du conseil consultatif du Free State Centre for Human Rights de l'Université de l'État libre. Il est actuellement juge président de la Cour suprême de l'État libre : Bloemfontein



Les médias et le droit : perceptions erronées du public à l'égard de la justice et de son incidence sur la confiance envers les tribunaux



LE DR. DAPHNA AVNIELI

Le Dr. Daphna Avnieli était juge à la cour de district de Tel-Aviv. À sa retraite anticipée de la magistrature, après 25 ans comme juge, elle est devenue fondatrice et chef de l'Institut des arts juridiques, à la Faculté de droit de l'Université de Tel-Aviv. L'institut est un centre de formation innovant et unique pour les avocats, les gens d'affaires, les comptables, les

ingénieurs, les médecins et autres professionnels. L'Institut organise des master classes d'arbitrage, de médiation et de négociation. Le programme est composé de conférences théoriques, de simulations et d'exercices, sous la direction des meilleurs conférenciers du personnel universitaire et de la profession juridique, y compris des juges, des avocats chevronnés et des conférenciers de premier plan. Au cours de ses années comme juge, le Dr. Avnieli a publié deux livres et de nombreux articles sur l'immunité des fonctionnaires, y compris les juges, diplomates, chefs d'État, etc. Ses principaux domaines d'intérêt sont l'immunité et la procédure civile, qu'elle enseigne à la faculté de droit de l'université de Tel-Aviv. Elle est également médiatrice et arbitre dans les différends civils complexes.



M. ARIEL L. BENDOR

M. Ariel L. Bendor est doyen de l'École des études supérieures et professeur Frank F. Church de recherche juridique à l'Université Bar-Ilan. Il dirige également le Centre pour les médias et le droit et la Maison d'édition de la Faculté de droit. Bendor a été chercheur invité à la Yale Law School, professeur invité distingué à l'Université du Maryland, professeur invité à la York University Osgoode Hall Law School et à l'Université de Sienna. Avant de rejoindre Bar-Ilan en 2008,

il était membre du corps professoral de l'Université de Haïfa, où il a été doyen de la Faculté de droit et doyen des étudiants. Il a été rédacteur en chef de la presse de l'Université de Haïfa, de la revue Law & Government de l'Université de Haïfa et de la revue Law de l'Université hébraïque. Il a également été président de l'Association israélienne de droit public. Les principaux domaines d'intérêt de Bendor sont le droit constitutionnel et administratif. Il est l'auteur de trois livres et l'éditeur de deux autres, et l'auteur de douzaines d'articles publiés dans des livres et des revues juridiques américains, canadiens et israéliens. Ses livres et articles ont été cités par la Cour suprême d'Israël dans des dizaines de décisions.

(suite) *Les médias et le droit : perceptions erronées du public à l'égard de la justice et de son incidence sur la confiance envers les tribunaux*



M. CHRIS OXTOBY

M. Chris Oxtoby est chercheur principal à l'Unité de la gouvernance démocratique et des droits, une unité de recherche basée au Département de droit public de l'Université du Cap. La recherche de Chris porte principalement sur la gouvernance judiciaire, en particulier la nomination des juges. Il est le chercheur principal du DGRU qui surveille le processus de nomination des juges en Afrique du Sud, notamment en effectuant des recherches afin d'analyser les antécédents des candidats potentiels à la magistrature sud-africaine. Il a également travaillé à l'élaboration des Principes et

lignes directrices de Lilongwe sur la sélection et la nomination des huissiers de justice, adoptés par le Forum des juges en chef d'Afrique australe en octobre 2018. Il a également travaillé comme chercheur principal sur un projet explorant la jurisprudence de la Cour constitutionnelle sud-africaine sur la séparation des pouvoirs. Chris a participé à la préparation et à la présentation de mémoires au Parlement sud-africain concernant les structures judiciaires et le mandat judiciaire, ainsi qu'à la réalisation de recherches sur la structure des systèmes de gouvernance judiciaire. Il a publié des articles universitaires, des chapitres de livres et des articles d'opinion portant principalement sur des questions touchant la magistrature. Chris a obtenu un baccalauréat des sciences de l'Université du Cap en 1999, un LL.B (cum laude) de l'Université du Cap en 2003, et diplôme LL.M de l'Université de New York en 2009. Il est admis comme avocat à la Haute Cour d'Afrique du Sud (liste non pratiquante) et a travaillé comme stagiaire au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et à la Cour pénale internationale.



LE DR. ANAT PELEG

Le Dr. Anat Peleg est chargé de cours à la Faculté de droit et directrice du Centre pour l'étude du droit et des médias à l'Université Bar Ilan en Israël. Elle enseigne également à l'école de droit de l'université Bar-Ilan et à l'école de communication de l'université de Tel-

Aviv. Le Dr. Anat a été la journaliste juridique principale de la Radio nationale israélienne pendant 17 ans. Elle est membre du Comité consultatif du ministre israélien de la Justice pour la formulation de mesures visant à protéger le public contre la cyberintimidation et pour lutter contre le phénomène de l'humiliation sur les médias sociaux. Elle est également membre d'un comité de conseil académique auprès du chef de la police israélienne et de l'organe exécutif du Conseil de presse israélien, et elle est présidente du comité d'éthique de la Société israélienne de radiodiffusion publique. Ses principaux intérêts de recherche sont les médias sociaux et les effets des médias sur la communauté juridique et sur le processus judiciaire.



Sensibilisation des juges



LE JUGE AUGUSTO CÉSAR LEITE DE CARVALHO

Le juge Augusto César Leite de Carvalho est titulaire d'une maîtrise en droit (droit et développement) et d'une maîtrise en droit des relations sociales de l'Université de Castille-la-Manche. Il est titulaire d'un doctorat en droit des relations sociales de l'université de Castille-la-Manche. Il est actuellement étudiant post-doctorant en droits de l'homme à l'Université de

Salamanque, en Espagne. Il était professeur adjoint à l'Université fédérale de Sergipe. À Brasília, il enseigne le droit du travail et le droit procédural du travail.

Il a travaillé comme professeur de droit contractuelle dans le programme de troisième cycle à l'Université autonome de Lisbonne et comme professeur dans le cours de post-diplôme lato sensu en droit du travail constitutionnel à l'Université de Brasilia, en partenariat avec le TCT.

Depuis décembre 2009, il est juge au Tribunal supérieure du travail, où il a composé le Conseil consultatif de l'École nationale de formation et d'amélioration des magistrats du travail. Il possède une expérience universitaire dans le domaine du droit, notamment en droit du travail, et travaille principalement sur les sujets suivants : droit du travail, droit procédural du travail, droits fondamentaux, fonctionnaire, régime du travail et négociation collective. Il est l'auteur de dizaines de documents juridiques, a participé à des collections juridiques et est l'auteur des livres "Direito Individual do Trabalho", "Garantia de Indenidade no Brasil" et "Direito do Trabalho: curso e discurso".



LA JUGE GILLIAN LUCKY

La juge Gillian Lucky a été admise au Barreau en 1991 et s'est jointe à la magistrature en 2009 2010, puis de nouveau en 2014. Au cours de la période de 2010 à 2014, le juge Lucky a été directeur de l'Autorité des plaintes concernant la police (PCA). Avant sa nomination à titre de juge en 2009, le juge Lucky a occupé les postes de premier avocat d'État au Bureau du DPP ; de ministre au ministère du Procureur général et des Affaires juridiques ; Député de l'opposition et membre de la Commission du crime et de la justice. Pendant qu'il donnait des

conférences à l'UWI au début des années 1990, le juge Lucky était responsable de la mise en œuvre du programme d'apprentissage à distance pour le cours « Eléments of Commercial Law ». Cela a permis aux participants de la région de s'inscrire au programme. Le juge Lucky a été chroniqueur, animateur de l'émission télévisée « Just Gill » et directeur de l'Académie des études tertiaires. En 2018, le juge Lucky a terminé un programme certifié de lutte contre le crime organisé transnational au George Marshall Center, en Allemagne. Le juge Lucky est chargé de cours à la Faculté de droit de l'UWI et à la Hugh Wooding Law School. Le juge Lucky a une passion pour l'éducation en droit et a été nommé président de l'Institut de formation judiciaire de Trinidad et Tobago (JEITT) en janvier 2019. Le juge Lucky a organisé des ateliers dans la région sur divers sujets, notamment l'admissibilité de la preuve numérique, le blanchiment d'argent, la gestion des dossiers, les principes et la méthodologie de détermination de la peine, les poursuites liées aux gangs et aux terroristes, l'enquête intelligente sur les crimes graves et violents, les procès devant juges seuls et les audiences sur les peines maximales (MSI). Le juge Lucky s'est engagé à améliorer la jurisprudence et à mettre en œuvre des mesures pour réduire le retard des affaires criminelles.

[suite sur la prochaine page](#)



(suite) Sensibilisation des juges



LA MAGISTRATE VUYOKAZI PAMELLA NONCEMBU

La magistrate Vuyokazi Pamella Noncembu est actuellement présidente de la Cour régionale de la Division régionale du Nord-Ouest, basée à Mmabatho, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud. Elle a travaillé comme magistrate régional dans la division régionale du Kwazulu-Natal (KZN), magistrate de la cour de district de Durban, procureure régional de contrôle de la cour, procureure de la cour régionale,

Procureure de contrôle de la cour de district et procureure dans la ville du roi William et Zwelitsha au Cap oriental. Elle possède un baccalauréat en droit et un baccalauréat en droit de l'Université du Cap occidental. Elle possède d'excellentes qualités de leadership et a acquis des compétences en communication et en rédaction grâce à son engagement dans divers organismes avec lesquels elle a travaillé. Elle est actuellement vice-présidente de la section sud-africaine de l'Association internationale des femmes juges (SAC-IAWJ), après avoir occupé divers postes au sein de l'exécutif de ladite association d'août 2013 à août 2018. Elle a été membre du Kwazulu-Natal Child Justice Forum, un forum multisectoriel chargé de superviser les questions liées à la justice pour les enfants et les enfants au KZN. Elle a écrit des articles et présenté des exposés à diverses conférences locales et régionales. Elle a écrit et publié un article sur la détermination de la peine des enfants contrevenants. En tant que présidente de la Cour régionale, elle est également responsable de la formation des magistrats régionaux.



LE JUGE GIOVANNI OLSSON

Le juge Giovanni Olsson est actuellement le magistrat évaluateur du directeur et responsable de la coordination des cours à l'ENAMAT (Brésil). Depuis 1999, il enseigne et coordonne activement formation professionnelle des magistrats dans les écoles judiciaires au Brésil et à l'étranger, ayant des expériences en gestion universitaire, conception de cours et méthodologies appliquées dans le domaine professionnel. Depuis la création de l'ENAMAT en septembre 2006, il a

rempli plusieurs mandats comme membre du Conseil consultatif et comme évaluateur et coordonnateur des cours. Il a rejoint la Magistrature comme greffier en 1991 et, successivement, a rejoint la carrière de sélection publique dans différents tribunaux régionaux. Actuellement, il est responsable d'un Tribunal de Travail de District, dans la juridiction du Tribunal régional du travail de la 12ème Région (État de Santa Catarina), où il exerce ses fonctions depuis 1996. Il a également été nommé juge auxiliaire de l'Inspecteur national de justice au Conseil national de la justice (2016 à 2018). Au cours de sa carrière universitaire, il a étudié la philosophie et est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences sociales et juridiques. Par la suite, il a obtenu un diplôme de master et un doctorat en droit et en relations internationales. Conférencier et auteur de plusieurs écrits, le professeur Giovanni a étudié à l'EUI (Italie) et contribue aux réseaux de recherche et à plusieurs entités scientifiques nationales et étrangères. Ses travaux portent principalement sur les acteurs internationaux, le pouvoir/le développement et les méthodologies d'apprentissage et de recherche, et depuis 2008, il est professeur à l'Université régionale communautaire (Brésil) dans des cours de fin d'études et de post diplôme.



Evaluation et performance



LE DR. FRANK CORNELISSEN

Le Dr. Frank Cornelissen est professeur agrégé et directeur de programme en sciences de l'éducation à l'Université

d'Amsterdam, aux Pays-Bas. Il est également chargé de cours affilié à la faculté d'éducation de l'université de Cambridge au Royaume-Uni et professeur de sciences appliquées (« lector ») au Dutch Training and Study Centre for the Judiciary (SSR). La recherche, l'enseignement et le leadership de Frank sont principalement axés sur l'innovation en éducation et l'enseignement supérieur et continu.



LE DR. OTILIA PACURARI

Le Dr. Otilia Pacurari est spécialiste de la formation, avec une expertise particulière dans le développement des compétences de formation et de formation des formateurs (Tot) ainsi que des méthodes et stratégies de formation innovantes. Elle possède une expérience et une expertise spécifiques dans les méthodologies de formation judiciaire pour les écoles nationales européennes du système judiciaire. Elle est formatrice et spécialiste de la formation à l'Institut national de la magistrature de Roumanie depuis 13 ans, impliquée dans la gestion du changement éducatif, responsable de la supervision de la formation, et membre des commissions d'évaluation au sein des institutions judiciaires roumaines. Elle a également travaillé comme experte dans divers projets à l'étranger pour soutenir les institutions judiciaires nationaux en Albanie, Turquie, Moldavie, Palestine, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Ukraine, Géorgie, Arménie, Croatie, Monténégro, Serbie, Kazakhstan, etc. avec le Réseau européen de formation judiciaire, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, l'USAID, le PNUD, etc. M. Pacurari est membre du groupe de travail « Méthodes de formation judiciaire » du Réseau européen de formation judiciaire, et en tant que tel, a acquis une excellente vue comparative de la formation judiciaire dans les pays européens. Elle a obtenu un doctorat en politique d'éducation internationale de l'OSI et du Columbia University Teachers College en 2004. Elle a effectué des recherches pour analyser et comparer les systèmes de formation continue et d'accréditation dans différents pays (Roumanie, Fédération de Russie, Lituanie et Mongolie). Enfin, elle est diplômée en enseignement des langues étrangères (anglais-roumain) de l'université de Timisoara en 1982.



JUDGE FRANCISCO EDUARDO LOUREIRO



M. REMCO VAN TOOREN

M. Remco van Tooren a étudié les relations internationales, la philosophie et le droit à l'Université de Leiden. Après avoir terminé un programme de formation interne au sein de l'appareil judiciaire, il est devenu procureur public dans l'est des Pays-Bas spécialisé dans la lutte contre le crime organisé et la traite des personnes. Après avoir obtenu une maîtrise supplémentaire en administration publique, il a occupé les postes de procureur général à Arnhem et à Den Bosch. Il est actuellement détaché à l'École des Magistrats (SSR), en tant que vice-président du conseil. Dans sa vie personnelle, Remco est âgé de 58 ans, marié et père de trois enfants. Outre son travail, il a toujours été actif en tant qu'enseignant, membre et président de nombreuses instances dirigeantes, dirigeant une école, un club de football, une organisation d'aide aux victimes et une organisation d'enregistrement d'experts judiciaires. Étant un grand fan de football, il a été associé à la Dutch Football Association (KNVB) pendant longtemps, d'abord en tant que procureur et maintenant en tant que membre du comité d'intégrité.



La technologie et les jugements: les juges, les réseaux sociaux, et le traitement de dossiers judiciaires électronique au Brésil



LE JUGE OG FERNANDES

Le juge Og Fernandes est juge associé de la Haute Cour nationale du Brésil (STJ) depuis 2008 et de la Haute Cour électorale (TSE) depuis 2018. Il a été juge dans l'État de Pernambuco au nord-est du Brésil depuis 1981, où il est également devenu juge d'appel en 1997 et, plus tard, juge en chef d'appel. Og Fernandes est actuellement directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature du Brésil (ENFAM). Auparavant cette carrière judiciaire, il avait été journaliste de 1973 à 1981, spécialisé dans la police et les tribunaux. Fernandes est titulaire d'une licence en droit et en journalisme, qu'il a étudié simultanément dans deux universités différentes. Og Fernandes gère un compte Twitter (@ministro_og) avec plus de 15 000 abonnés depuis plus de trois ans et anime une émission hebdomadaire sur la chaîne de radio judiciaire du Brésil. Dans les deux cas, il parle de droit, d'histoire, de culture et de questions générales avec ses concitoyens.



LE JUGE JOSÉ MARCOS LUNARDELLI

Le juge José Marcos Lunardelli a obtenu un doctorat en droit économique de la Faculdade de Direito da Universidade de São Paulo en 2008. Il est actuellement directeur de l'Escola de Magistrados da Justiça Federal da Terceira Região et juge fédéral au Tribunal Régional Federal da 3ª Região.



LE JUGE CÍNTIA MENEZES BRUNETTA

Le juge Cíntia Menezes Brunetta a un MBA en pouvoir judiciaire de la Fondation Getulio Vargas et est un juge fédéral au Brésil, actuellement servant de secrétaire général de l'École nationale des juges du Brésil - ENFAM. Cintia a également été lauréate du prix Innovare dans la catégorie Juge en 2010 et est formatrice depuis 2006.

LE JUGE ELADIO LECEY

NOT
PICTURED



L'intelligence artificielle et la justice



MME KAREN ELTIS

Mme Karen Eltis est professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (Canada) et affiliée au TCCE de Princeton (Center for Information Technology Policy) 2016-2018. Ancienne directrice du Centre des droits de la personne, Karen se spécialise dans le droit de l'innovation, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité

d'un point de vue comparatif. Elle a été conseillère principale de l'Institut national de la magistrature et a enseigné à la Columbia Law School. Parlant couramment le français, l'anglais, l'hébreu, l'espagnol et le roumain et maîtrisant l'allemand et l'italien, le professeur Eltis est titulaire de diplômes en droit de l'Université McGill, de l'Université Hébraïque de Jérusalem et de la Columbia Law School (Harlan Fiske Stone Scholar). Avant de se joindre au corps professoral de l'Université d'Ottawa, Karen était associée en litiges à New York. Sa recherche sur la vie privée a été citée par la Cour suprême du Canada (dans l'arrêt historique A.B. c. Bragg, 2012) et d'autres tribunaux canadiens et étrangers. Le dernier ouvrage de Karen s'intitule « Courts, Litigants and the Digital Age : Second Edition » (Irwin Law, 2016) et est appuyé par la subvention de l'ACEI. Ses recherches sur l'intelligence artificielle et l'expression sont soutenues par la Fondation pour la recherche juridique.



LE JUGE ROGERIO FIALHO MOREIRA

Le juge Rogerio Fialho Moreira est juge fédéral d'appel à la Cour régionale fédérale du 5e circuit (TRF5), à Recife, Pernambuco, Brésil, et professeur de droit civil à la Faculté de droit de l'Université fédérale de Paraíba (UFPB), Brésil. Il est Directeur de l'École des Juges Fédéraux du 5ème Circuit - ESMAFE. Il est l'ancien coordonnateur régional des cours spéciales fédérales du 5e circuit (2009 2011), vice-

président du FTR5 (2011 2013) et président du Tribunal (2015 2017). Il est diplômé de la faculté de droit de l'Université fédérale du Paraíba en décembre 1987. Il a été examinateur de plusieurs examens de l'UFPB, ainsi que membre du Comité de sélection des juges fédéraux, promu par le TRF5, et au Comité d'Examen de la 10ème Sélection des Juges Substituts du Travail à la 13ème Cour Régionale du Travail.

Il a suivi des cours de formation à Louvain-la-Neuve (Belgique), Auckland (Nouvelle-Zélande), Lisbonne (Portugal) et Rome (Italie). Il a été membre du conseil d'administration de l'Association des juges fédéraux du Brésil-AJUFE, pour deux mandats. Rogério Fialho a publié des monographies, des articles scientifiques et des ouvrages juridiques dans des livres collectifs et des revues spécialisées.



(suite) *L'intelligence artificielle et la justice*



LE DR. WILLEM GRAVETT

Le Dr. Willem Gravett est chargé de cours au Département de droit procédural de la Faculté de droit de l'Université de Pretoria, où il enseigne la procédure civile, le droit de la preuve et la plaidoirie. Ses intérêts de recherche se situent à l'intersection de la psychologie sociale et cognitive et du droit. Plus précisément, il étudie l'influence des préjugés cognitifs, des heuristiques et de la cognition sociale implicite (en particulier la partialité raciale

implicite) sur la prise de décisions judiciaires. Il explore également les façons dont la recherche en sciences sociales pourrait améliorer la persuasion des avocats plaidants dans la présentation des dossiers de leurs clients à chaque étape du procès. Plus récemment, il a mené des recherches à l'intersection du droit et du développement technologique, en particulier sur l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur le système juridique. Willem est l'auteur de *The Fundamental Principles of Effective Trial Advocacy* (Juta 2009) et de plus de trente articles dans des revues universitaires et professionnelles. En 2018, Willem a été nommé par le ministre de la Justice au Comité consultatif du projet 142 (Enquête sur les frais juridiques) de la Commission de réforme du droit de l'Afrique du Sud. Avant son retour à l'université, Willem exerçait en cabinet privé à New York. Il est admis comme avocat à la Haute Cour d'Afrique du Sud et est également membre du Barreau de l'État de New York. Willem détient les diplômes BLC (avec distinction), LLB (avec distinction) (Pret), LL.M (summa cum laude) (Notre Dame) et LL.D (Pret).



LE JUGE BRIAN SPILG

Le juge Brian Spilg est né à Port Elizabeth, en Afrique du Sud. Sa profession juridique a commencé en servant des articles à un cabinet d'avocats (avocats) tout en étudiant encore à temps partiel. Il a pratiqué la profession d'avocat avant de devenir avocat (avocat) au Barreau de Johannesburg. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1996. Jusqu'à sa nomination à la magistrature, Brian a présidé le Comité des droits de l'homme du Conseil général du Barreau à partir

de 2001; depuis 2004, il a siégé au Comité de réglementation des valeurs mobilières (un organisme statutaire qui supervise les prises de contrôle et les fusions en Afrique du Sud), faisait partie du groupe d'arbitrage commercial de l'AFSA (Arbitration Foundation of South Africa) et était également membre du groupe d'experts du Centre des droits constitutionnels. Brian a été le coauteur original de la loi révolutionnaire de 1998 sur le délit d'initié et membre de King III sur le gouvernement d'entreprise. Ses domaines d'expertise au Barreau comprenaient l'impôt sur le revenu, le droit des sociétés, les libertés civiles et la restitution des terres. Il est titulaire d'un diplôme B.Com LLB et d'un diplôme supérieur en droit de l'impôt sur le revenu et des sociétés, tous obtenus à l'Université de Witwatersrand. Depuis sa nomination à la magistrature en 2009, Brian a parfois été détaché au Tribunal des revendications territoriales et préside le Comité des TI du Haut Tribunal de Johannesburg, qui est l'un des tribunaux les plus fréquentés du pays. Près de 50 jugements individuels ont été rapportés dans l'un ou l'autre ou dans les deux principaux rapports juridiques et couvrent la plupart des domaines du droit. De nombreux jugements de Brian ont été mentionnés par les auteurs de manuels scolaires de renommée et dans des revues de droit.



Cultures d'apprentissage : intégrer de nouveaux domaines du droit dans les programmes d'études judiciaires en Afrique du Sud et tirer des leçons de la promotion d'une culture d'apprentissage dans la justice néerlandaise



LE DR. FRANK CORNELISSEN

Le Dr. Frank Cornelissen est professeur agrégé et directeur de programme en sciences de l'éducation à l'Université d'Amsterdam,

aux Pays-Bas. Il est également chargé de cours affilié à la faculté d'éducation de l'université de Cambridge au Royaume-Uni et professeur de sciences appliquées (« lector ») au Dutch Training and Study Centre for the Judiciary (SSR). La recherche, l'enseignement et le leadership de Frank sont principalement axés sur l'innovation en éducation et l'enseignement supérieur et continu.



MME. POSO MOGALE

Mme. Poso Mogale est diplômée de Bluris et a rejoint la SAJEI en octobre 2013 en tant que chercheuse en droit. Auparavant,

elle a travaillé à la Commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage (CCMA) pendant environ 11 ans, où elle a commencé comme interprète et a ensuite occupé divers postes, notamment celui d'administratrice de gestion de dossiers, Conseiller en droit du travail et chercheur en droit. En mars 2016, Mme Mogale a été promue au poste de directrice adjointe, soutien à la formation des juges, afin de fournir un soutien aux formateurs judiciaires (magistrats principaux) et de coordonner l'élaboration de documents et les séances d'examen. En janvier 2018, Poso a été transférée au bureau de la directrice générale, où elle est responsable, entre autres, du soutien de la haute direction au chef de la direction, relations avec les intervenants, gestion de projets spéciaux et soutien du secrétariat aux structures de gouvernance de la SAJEI.



LE DR. GOMOLEMO MOSHOEU

Le Dr. Gomolemo Moshoeu est un professionnel de la justice pénale qui possède une vaste expérience de la gestion de projets, de la formation et de la gouvernance. Elle a été chargée de cours au Département de criminologie de l'Université de Fort Hare pendant 9 ans. En 1999, le Dr Moshoeu a été invité à faire partie de la première société pénitentiaire privée appartenant à des femmes noires d'Afrique du Sud. Elle

a été directrice générale de l'entreprise pendant cinq ans. Les principales responsabilités de l'entreprise étaient l'élaboration de programmes pour les détenus et l'entretien de l'établissement. Le Dr Moshoeu a joué un rôle clé dans l'élaboration d'un programme de formation des détenus pour un établissement correctionnel à sécurité maximale. Après la fin du contrat de cinq ans dans l'industrie des services correctionnels privés, le Dr Moshoeu a été nommé directrice de projet du programme de renforcement de la justice pénale (PJMC) financé par les donateurs. Le PCEM était responsable de la formation des magistrats, les juges et les procureurs, ainsi que le lancement et la gestion de projets visant à améliorer l'efficacité organisationnelle dans l'environnement de la justice pénale sud-africaine avec un accent particulier sur le ministère de la Justice et du Développement constitutionnel. En 2011, le Dr Moshoeu a été détaché au Bureau de la Juge en chef pour créer l'Institut sud-africain de formation judiciaire (SAJEI). Le Dr Moshoeu a été nommé Directrice générale de la SAJEI, poste qu'elle occupe toujours.

[suite sur la prochaine page](#)

(suite) Cultures d'apprentissage : intégrer de nouveaux domaines du droit dans les programmes d'études judiciaires en Afrique du Sud et tirer des leçons de la promotion d'une culture d'apprentissage dans la justice néerlandaise



LE JUGE GERARD TANGENBERG

Le juge Gerard Tangenberg (La Haye, 1967) a lu le droit néerlandais (droit pénal et privé) à l'université de Groningue. Après une courte période de travail comme chargé de cours en droit pénal à l'Université de Leiden, il a été admis comme stagiaire judiciaire à la Cour de district de La Haye. Nommé juge en 1999, il a travaillé dans les tribunaux de district de Rotterdam (chambre pénale) et de La Haye (chambre commerciale et chambre de faillite). En

2004, il a été nommé vice-président de la Cour de district de La Haye. En 2006, il a été nommé vice-président du tribunal de district de Leeuwarden, et après la réforme judiciaire en 2013, il a été nommé vice-président du tribunal de district du nord des Pays-Bas. Gerard Tangenberg est actuellement président du conseil d'administration du Centre de formation et d'études pour la magistrature (SSR), l'institut national de formation pour le Service de la justice et des poursuites pénales des Pays-Bas. En outre, il entend régulièrement des affaires devant la Cour d'appel de La Haye (depuis 2010) et il est vice-président du Tribunal disciplinaire médical de Groningue et membre du Tribunal vétérinaire d'appel disciplinaire de La Haye. Le juge Gerard Tangenberg est un formateur d'avocats et de juges au pays et à l'étranger depuis vingt ans, en particulier dans le domaine du droit civil (procédure) et des compétences judiciaires.



Perspectives sur l'élaboration des programmes d'études : théorie et pratique des instituts en Corée, à Singapour et en Chine



LE DR. EUN-SIL KIM

Le Dr. Eun-Sil Kim est professeur invité au Judicial Research and Training Institute (JRTI) de la Cour suprême de Corée. Elle occupe ce poste depuis 2009. Au cours des dix dernières années, M. Kim a enseigné à des milliers de juges

stagiaires et à des juges coréens et étrangers. Dans son poste actuel, la professeure Kim est très engagée auprès des tribunaux étrangers et des établissements de formation judiciaire. Ses fonctions actuelles comprennent la direction de programmes pour les magistrats étrangers et la supervision des relations judiciaires internationales de la JRTI par l'intermédiaire du Centre international de coopération judiciaire de l'institut. En 2018, le JRTI a accueilli 118 juges et magistrats étrangers de 20 pays pour un total de 176 jours de formation. Avant d'occuper son poste actuel au JRTI, la professeure Kim a travaillé comme légiste à la Cour suprême de Corée, division de recherche. Concernant ses études, elle a enseigné à l'université de Chung-Ang, à l'université de Soong-sil, à l'université de Konkuk et à l'université de Sangmyung. Elle est également l'auteure de plus de 20 articles publiés dans de grandes revues juridiques et d'autres publications, et la co-auteure de Challenges of Public Policy and Administration in the 21st Century. Le professeur Kim est membre du barreau de l'État de l'Illinois et siège au comité d'examen de la revue JISTAP. La professeure Kim est diplômée de l'Université de l'Iowa avec distinction et a obtenu son doctorat en droit et sa maîtrise en droit de l'Université de l'Indiana, Maurer School of Law. Elle est également titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Yonsei, en Corée du Sud.



LE JUGE PAUL QUAN

Le juge Paul Quan est le directeur exécutif du Collège judiciaire de Singapour. Il est également vice-président régional de l'Asie et du Pacifique de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire,

secrétaire général de l'Association du droit de l'ASEAN ; professeur agrégé adjoint à la Faculté de droit de l'Université nationale de Singapour, et membre du Conseil consultatif du Commonwealth Judicial Education Institute. Juge Quan a lu pour une licence de droit à l'Université nationale de Singapour et diplômé avec les honneurs de première classe. Il a ensuite lu pour une maîtrise en droit à Harvard. Il a été universitaire du doyen pour l'arbitrage commercial international. Le juge Quan a présidé les procédures en tant que juge de district, magistrat, coroner, greffier adjoint des cours d'État, arbitre des tribunaux des petites créances et, plus récemment, greffier adjoint de la Cour suprême. Il a également été président de la Cour militaire subordonnée des forces armées de Singapour. Avant de devenir juge, le juge Quan a été secrétaire du juge en chef à la retraite Yong Pung How et de la Cour d'appel de Singapour. Il a également entrepris un stage en tant que procureur de la Direction des infractions financières et de sécurité de la Justice pénale Division des Chambres du Procureur général de Singapour. Le juge Quan est admis comme avocat à la Cour suprême de Singapour. Il est également admis comme avocat à la Cour suprême d'Angleterre et du Pays de Galles. Il est rédacteur en chef de la Procédure civile de Singapour.



LE DR. HAO YINZHONG

Le Dr. Hao Yinzhong, né en 1965, est actuellement juge principal de premier rang à la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine, vice-président du National Judges College, professeur, docteur en droit, et un superviseur pour

les candidats au doctorat. Il a été juge à la Cour populaire de Pékin, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'études politiques de la jeunesse de Chine, assistant du président de la Cour populaire du Sichuan, un vice-président de la Cour populaire intermédiaire de Meishan, un juge du troisième tribunal pénal de la Cour populaire suprême et un directeur du Bureau de planification de la réforme judiciaire. Le Dr. Hao a publié de nombreuses monographies académiques dont 7 livres tels que New Thoughts on Criminal Justice, New Thinking of Judges, New Thoughts on Containing Juvenile Delinquency, Principle of Criminal Prosecution, et Research on the Special Legal and Judicial Protection System of Chinese Youth. Il a également coécrit, traduit et révisé plus de 40 ouvrages de droit et publié plus de 80 articles universitaires. En outre, il a présidé et complété un certain nombre de sujets de droit national, couvrant les domaines du droit de procédure pénale, du système judiciaire, du droit de la jeunesse et du procès pénal. Entre-temps, M. Hao occupe plusieurs postes, notamment celui de directeur exécutif de la China Behavioral-Law Association, de président de la China Legal Risk Research Association, de directeur exécutif de la China Judicial Theory Research Association, directeur de la Chinese Society for Juvenile Delinquency Research, chercheur à l'Université Renmin de Chine, professeur à la Dalian Maritime University Law School, à l'Université des sciences politiques et du droit de Chine orientale et à l'Université du Tibet.



Éthique et formation judiciaire



**MME TATIANA
BALISOVA**

Mme Tatiana Balisova travaille comme agente de prévention du crime et de justice pénale à l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime (ONUDC). Elle travaille actuellement sur les questions de l'intégrité judiciaire et de la prévention de la corruption dans le secteur de la justice. Entre autres travaux, elle appuie les activités du Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire nouvellement créé, dont l'ONUDC assure le secrétariat. Au sein de l'ONUDC, elle a déjà travaillé sur les sujets du crime organisé, en particulier la traite des personnes et le passage de clandestins, ainsi que la corruption et le crime économique. Elle a également fait partie de l'équipe de l'ONUDC chargée de faciliter les examens obligatoires par les pairs des États parties dans le cadre du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.



**LE JUGE
ANTONIO
HERMAN
BENJAMIN**

Le juge Antonio Herman Benjamin est membre de la Cour supérieure de justice du Brésil et est directeur

général de l'École nationale des juges du Brésil - Enfam. Il est diplômé de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, a reçu une maîtrise de l'Université de l'Illinois et un Ph.D. de l'Université de Rio Grande do Sul. Il est professeur invité à l'Université du Texas à Austin Law School depuis 1994 et a été l'un des auteurs d'importantes lois brésiliennes, y compris le Code de protection des consommateurs de 1990, la loi de 1992 sur l'inconduite, la loi de 1994 sur la concurrence, la Loi de 1998 sur les crimes contre l'environnement, le Code forestier de 2012, la Loi de 2006 sur les concessions forestières et la Loi de 2006 sur les forêts de l'Atlantique. Le professeur Herman Benjamin a publié plus de trente livres et articles au Brésil.



**LE JUGE SYED
MANSOOR ALI SHAH**

Le juge Syed Mansoor Ali Shah a été nommé juge du Haut Tribunal de Lahore en 2009 et a été juge en chef du Tribunal de juin 2016 à février 2018. Il a rédigé plusieurs jugements sur le droit constitutionnel, les

droits de l'homme, le droit administratif, la justice climatique et la durabilité environnementale. Il s'est vivement intéressé aux réformes judiciaires et administratives et a dirigé les Alternate Dispute Resolution Centers (ADR), Criminal and Civil Model Courts, les systèmes de gestion des affaires et d'automatisation des tribunaux au Haut Tribunal de Lahore et à la magistrature du district du Pendjab. Il a contribué à la refonte de l'Académie judiciaire du Pendjab afin d'améliorer la formation judiciaire et le renforcement des capacités de la magistrature et du personnel ministériel. Il met l'accent sur la recherche et joue un rôle fondamental dans la création du Centre de recherche du Haut Tribunal de Lahore (LHCRC). Le juge Shah a une maîtrise en droit de l'Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et une maîtrise en économie de l'Université du Pendjab, au Pakistan. Il est un médiateur accrédité du CEDR, à Londres. Il est conseiller honoraire du Lincoln Inn et membre du Global Judicial Institute on Environment (GJIE). Il a été nommé juge à la Cour suprême du Pakistan le 7 février 2018.



Développement professionnel des juges : outils et ressources



LE JUGE DE DISTRICT PRINCIPAL ADJOINT TAN IKRAM

Le juge de district principal adjoint Tan Ikram a été nommé juge de district

(tribunaux de magistrats) en 2003 et en 2017, il a été nommé juge de district principal adjoint (magistrat en chef) d'Angleterre et du Pays de Galles. Il a été admis au Barreau en 1990 et a pratiqué plus tard comme avocat spécialisé dans la fraude, les crimes graves et complexes. Il est juge adjoint responsable de la diversité et des relations communautaires et rédacteur en chef de l'Equal Treatment Bench Book.



LE JUGE PATRICK SMITH

Le juge Patrick Smith est juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Il a été nommé à la Cour en 2001 par le ministre fédéral de la Justice et le premier ministre du Canada après avoir pratiqué le droit en Ontario pendant plus de 25 ans. En 2009, le juge Smith a été nommé l'un

des trois juges chargés de concevoir et de mettre sur pied le Tribunal des revendications particulières du Canada, un tribunal spécialisé chargé de traiter les revendications territoriales de longue date des peuples indigènes contre le gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux. En 2012, le juge Smith s'est rendu compte qu'il y avait peu de ressources disponibles pour les juges dans les domaines du droit des peuples indigènes. Avec un collègue de la magistrature, le juge Murray Sinclair (maintenant sénateur Sinclair), commissaire en chef de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ils ont décidé de créer un cahier d'audience qui fournirait aux juges les principes juridiques essentiels du droit aborigène. En 2017, la deuxième édition du livre de la magistrature, intitulé *La réconciliation dans les tribunaux canadiens : Guide à l'intention des juges en droit, en contexte et en pratique indigène et aborigène*, a été publiée. Ce numéro a été élargi pour inclure de l'information sur le droit et les principes aborigènes ainsi que sur l'importance et la signification des cérémonies, de la spiritualité, de l'histoire et de la culture orales pour la vie et la compréhension du droit indigène. En préparant cette édition, de nombreux universitaires, aînés et experts de partout au pays ont été consultés ; qui ont offert sans hésitation leurs connaissances et leur temps sans rémunération.



M. MANDAKH TSOG TSAIKHAN

M. Mandakh Tsogtsaikhan a obtenu sa licence en droit de la Chine et sa maîtrise en droit de la Mongolie. En outre, il s'est inscrit à la Faculté de droit de l'Université de Xiamen, P.R. Chine

en tant que Ph.D. candidat en 2009 et a obtenu son diplôme de Docteurs en droit spécialisé en droit international en 2014. Au cours de son étude, il a réussi un stage et visite des programmes de recherche en 2013 à deux éminents international organisations dans le domaine du droit international privé, par exemple la Conférence de La Haye de droit international privé aux Pays-Bas et l'Institut international pour l'unification du droit privé à Rome, en Italie. Il a travaillé comme chercheur d'avril 2014 à septembre 2015, depuis lors jusqu'à ce jour, en tant que directeur de l'Institut de recherche, d'information et de formation judiciaires sous l'égide du Conseil général de la magistrature de Mongolie. L'Institut, qui exerce ses activités au sein du Conseil général de la magistrature de Mongolie, fournit des services de recherche, d'information et de formation aux juges et au personnel judiciaire, assiste les juges dans leur perfectionnement professionnel. En plus de son travail, il est professeur à temps partiel à l'École de droit de l'Université nationale de Mongolie, enseignement de niveau avancé de droit international privé et de droit économique international.



Formation des juges et questions de genre

NOT
PICTURED

**JUDGE MARIA
EROTIDES
KNEIP**



LE DR. TETYANA FULEY

Le Dr. Tetyana Fuley a été nommé chef du département de recherche à l'École nationale des juges de l'Ukraine en 2012. Elle dirige des groupes de travail sur l'élaboration de cours de formation axée sur les compétences pour la justice, conçoit et élabore du matériel de formation et entreprend des recherches scientifiques. En 2014, elle a dirigé l'équipe qui a élaboré

les Normes nationales de formation des juges. Depuis 2003, elle a participé pleinement au développement de la formation des juges lorsqu'elle s'est jointe à l'équipe de l'Académie ukrainienne des juges. Depuis 2006, elle représente l'Ukraine au sein du programme HELP du Conseil de l'Europe (Human Rights Education for Legal Professionals). De plus, elle est régulièrement impliquée en tant qu'experte/consultante à court terme dans divers projets d'assistance technique internationale, par ex. elle a travaillé comme conseillère juridique et consultante internationale en formation judiciaire en République kirghize (2006-2008, 2010-2011) et Tadjikistan (2010), experte principale sur la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour le projet « Sauvegarder les droits de l'homme par les tribunaux » mis en œuvre par le PCU de l'OSCE (2014-2018), experte pour plusieurs projets du Conseil de l'Europe tels que « Favoriser une culture des droits de l'homme » (2006-2009), « Paquet de mesures immédiates pour l'Ukraine (PIMU) » (2014), etc. M. T. Fuley est l'auteur de plus de 100 publications, c'est à-dire plus de 10 manuels pour les juges sur les droits de la personne, la jurisprudence de la Cour suprême et l'égalité des sexes. En 2013, elle a été choisie comme spécialiste du contexte social et de l'égalité des sexes pour le projet de formation des juges pour la croissance économique (JEEG) et continue de s'acquitter de cette tâche pour le projet canado-ukrainien « Soutien à la réforme judiciaire » (SJRP).



**JUSTICE
ZUKISA
TSHIQI**



Bien-être des juges



MME SHERIDAN GREENLAND

Mme Sheridan Greenland est actuellement directrice exécutive du Collège judiciaire. Elle appuie le Lord juge en chef, président principal des tribunaux et coroner en chef dans

leurs responsabilités statutaires en matière de formation judiciaire en Angleterre et au pays de Galles et pour certains tribunaux en Écosse et en Irlande du Nord. Elle est secrétaire générale adjointe de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire et experte et évaluatrice internationale pour le GRECO (Groupe des États contre la corruption). Ses rôles professionnels vont des conseils juridiques en salle d'audience à l'administration opérationnelle à grande échelle, en passant par le travail stratégique, les évaluations internationales et la gestion du changement. Après s'être qualifié comme avocat, Sheridan est entré au Service des magistrats en 1984 comme conseiller juridique. En 1998, elle a été greffière des juges. En 1999, elle a été nommée directrice générale des juges à Surrey et a reçu l'honneur d'un OBE pour ses services aux cours de magistrats. En 2005, elle a été nommée directrice de secteur pour le travail en famille à London, après quoi elle a assumé des rôles de politique familiale au sein du ministère de la Justice. En 2009, elle a été nommée chef du Bureau des plaintes judiciaires et, en 2011, elle est devenue directrice exécutive du Collège judiciaire.



LE JUGE MARCO BRUNO MIRANDA CLEMENTINO

Le juge Marco Bruno Miranda Clementino est juge fédéral depuis 2003 ; il est actuellement juge à Natal, au Brésil, et ancien juge en chef aux cours fédérales Rio Grande do Norte (2015-2019). Il a été juge à la Cour

d'appel électorale de l'État de Rio Grande do Norte et juge adjoint au Conseil national de la justice. Il a été coordonnateur des élections nationales de 2010 et a présidé l'École de formation judiciaire électorale de l'État de Rio Grande do Norte. Il a été élu vice-président de l'Association nationale des juges fédéraux. Il est actuellement membre du Centre national de renseignement de la magistrature fédérale et du Comité national de négociation du Conseil national de la justice. Il a été nommé coordonnateur général dans deux éditions de la formation initiale des juges à la Cour fédérale de la 5e École de la magistrature de la région (2014 et 2019) et coordonnateur de chapitre pendant l'édition 2017. Il est éducateur judiciaire à l'École nationale de la magistrature (ENFAM), où il a également été coordonnateur général de la formation et de la recherche (de 2014 à 2015). Il est titulaire d'un doctorat en droit pénal international et est professeur de droit à l'Universidade Federal do Rio Grande do Norte. Il a remporté le Prix des meilleures pratiques et de l'innovation de l'Association des juges fédéraux dans deux de ses quatre éditions ainsi que le Prix de négociation du Conseil national de la justice. Il a été coordinateur du système de classement électronique de la Cour de l'CRETA lorsqu'il a reçu le prix Innovare 2006.



MME ANNABEL MORNEMENT

Mme Annabel Mornement, directrice de l'éducation, s'est jointe au Collège judiciaire de Victoria, en Australie, en juin

2014. Elle supervise les programmes et les conférences de l'Ordre en matière d'éducation. Elle gère une équipe de 12 collaborateurs qui tiennent les huissiers de justice au courant des évolutions et tendances actuelles du droit, de la procédure juridique aux compétences judiciaires et aux questions socioculturelles. Annabel a travaillé comme journaliste, spécialiste des communications et urbaniste. Elle est titulaire d'une maîtrise en géographie et en sciences de l'environnement et a été chef des communications à la Commission for Architecture and the Built Environment (CABE) à Londres.



(suite) *Bien-être des juges*



LE JUGE LEONARDO RESENDE MARTINS

Le juge Leonardo Resende Martins est juge fédéral depuis 2001 et travaille actuellement à Fortaleza, dans l'État de Ceará, ville de 2,6 millions de personnes dans le nord-est du Brésil. Il est un ancien juge en chef des Cours fédérales Ceará (2011-2015) et un ancien juge adjoint du juge en chef de la Cour fédérale de la 5e région (2015-2017). Il a également été membre de la Cour électorale fédérale de l'État d'Alagoas (2006-2008),

en tant que coordonnateur des élections générales de 2006. Il a travaillé pendant plusieurs années comme éducateur judiciaire à la Cour fédérale de la 5e École de la magistrature de la Région (ESMAFE), inclus comme coordonnateur général dans l'édition 2017 de la formation initiale des juges et comme coordonnateur de chapitre dans l'État du Ceará (2017 - aujourd'hui). Depuis l'année dernière, il travaille à l'École nationale brésilienne de la magistrature (ENFAM), où il donne des conférences nationales sur les impacts économiques, sociaux et politiques des décisions judiciaires ainsi que sur la gestion des tribunaux. Diplômé en droit de l'Université fédérale de Ceará, en 1999, il est titulaire d'une maîtrise en gestion intégrée de l'environnement de l'Université de Pavie (Italie) et d'un MBA en gestion judiciaire de la Getulio Vargas Foundation Law School (Brésil). Il est également professeur de droit constitutionnel et de droit anticorruption au Centre universitaire Farias Brito, à Fortaleza.



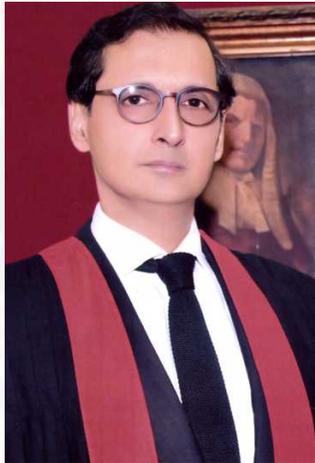
MME SALLY RYAN

Mme Sally Ryan est psychologue et thérapeute familiale. Elle s'est jointe au Collège à titre de conseillère en bien-être judiciaire. Sally a travaillé comme clinicienne, formatrice et gestionnaire dans les services communautaires et de santé mentale. Sally a de l'expérience dans le

renforcement des capacités des systèmes et des personnes travaillant dans des environnements saturés de traumatismes. Plus récemment, Sally a élaboré et mis en œuvre un programme de bien-être du personnel au Parkville College, une école de 200 employés travaillant avec des jeunes détenus à Victoria. Le programme comprenait le soutien par les pairs en groupe, le compte rendu sur les incidents critiques et le soutien individuel en matière de bien-être. Sally a récemment animé le Programme de soutien judiciaire par les pairs.



La formation des juges : le rôle des établissements d'enseignement



LE JUGE JAWAD HASSAN

Le juge Jawad Hassan est juge à au Haut Tribunal de Lahore (Haut Tribunal de la province du Pendjab et l'une des quatre Hauts Tribunaux du Pakistan). Il a été promu au Haut Tribunal en novembre 2016 et plusieurs de ses jugements ont été reconnus comme des jugements historiques, comme ceux sur le harcèlement sexuel, la durabilité environnementale

et l'investissement étranger. Le juge Hassan a fait ses études de droit et a obtenu son baccalauréat en droit de l'environnement de l'Université Pace, à New York. Avant d'être nommé juge, le juge Hassan était associé principal dans un cabinet d'avocats au Pakistan. Il possède une vaste expérience en matière d'arbitrage environnemental, commercial et international. Le juge Hassan est également conférencier invité dans des institutions de premier plan au Pakistan depuis 1996, y compris les académies judiciaires du pays. En 2014, il a contribué à la création du département de droit Nadira Hassan au Kinnaird College, la première école de droit pour femmes au Pakistan. Il a rédigé diverses lois, règles et règlements et a été membre de plusieurs comités, commissions et conseils consultatifs des gouvernements fédéral et provinciaux, des entreprises et des ONG. Il prend souvent la parole lors de conférences internationales et a de nombreuses publications à son nom.



CHIEF MAGISTRATE DANIEL THULARE



(suite) *La formation des juges : le rôle des établissements d'enseignement*



LE JUGE JAYME WEINGARTNER

Le juge Jayme Weingartner est diplômé de la faculté de droit de l'Université fédérale de Rio Grande do Sul en 1990. Il est titulaire d'une maîtrise en droit pénal de l'université de Coimbra au Portugal. Il est titulaire d'un doctorat en droit public de l'Université pontificale catholique de Rio Grande do Sul. Il est magistrat depuis 2012. Il est juge de deuxième degré à la 1ère Division pénale de la Cour de justice de l'État de Rio Grande do Sul (TJRS). Il est directeur de l'Association des magistrats de l'École supérieure de magistrature de Rio Grande do

Sul depuis 2018. Il est un ancien membre des Commissions d'évaluation des examens de la magistrature (2012-2015). Il est coordonnateur du Bulletin électronique de jurisprudence abrégé du Journal de jurisprudence du TJRS. Il est professeur de juges à la National Judicial School of Brazil (ENFAM), National High Court of Brazil (STJ), et membre du Groupe de travail sur l'éthique judiciaire. Il a été procureur de 1991 à 2012. Il est secrétaire général et coordonnateur au Bureau de l'articulation et de la gestion intégrée du ministère public de Rio Grande do Sul (MPRS). Il est président de la Commission exécutive pour la gestion stratégique et coordonnateur du Portail sur la transparence et membre des commissions d'évaluation des examens d'admission du ministère public (2013 à 2014). Il est l'auteur de « Constitution and criminal law – current and polemic themes », 2016 et co-auteur de « Religious Freedom in the Constitution – fundamentalism, pluralism, beliefs and cults », 2007; « Honor, privacy, and freedom of press: an agenda for criminal justification », 2002, entre autres publications. Il est professeur au collège depuis 1997 et titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en droit et en société à l'Université Lasalle Canoas.



LE JUGE VICTOR YEO

Le juge Victor Yeo a rejoint le Service juridique de Singapour en tant que procureur général adjoint et avocat de l'État au sein de des chambres du Procureur-General après avoir obtenu son diplôme de l'Université nationale de Singapour en 1993. Il a obtenu sa maîtrise en droit de l'University College de Londres, au Royaume-Uni, en 1999. À

son retour du Royaume-Uni, il a été affecté aux tribunaux subordonnés (rebaptisés tribunaux d'État en mars 2014), où il est jusqu'à présent huissier de justice. Le juge Yeo est actuellement membre de la division de justice pénale des tribunaux d'État. Il a présidé diverses affaires pénales dans les tribunaux spécialisés et de mentions, les tribunaux communautaires, les tribunaux de première instance et a traité la gestion des affaires au tribunal de première instance centralisé. Le juge Yeo a été nommé coroner d'État de 2008 à 2012 et directeur principal de la division de la planification stratégique et de la technologie d'avril 2016 à juin 2018, où il a occupé simultanément les fonctions de directeur de l'information et de directeur des données des tribunaux de l'État.



Impact de la technologie sur la formation des juges



LE JUGE FABRÍCIO BITTENCOURT DA CRUZ

Le juge Fabrício Bittencourt da Cruz est l'ancien Secrétaire-General du Conseil national brésilien de justice. Il travaille aussi comme professeur de droit international à l'école de droit l'université d'état de Ponta Grossa. Après avoir servi pendant trois ans comme procureur, il a été nommé juge fédéral, poste qu'il

occupe actuellement. Il a aussi servi pendant deux ans comme juge magistrat à la cour suprême brésilienne. Fabrício a obtenu le Master en Droit (Sc.M) à la Pontifícia Universidade Católica do Paraná, et le Doctorat en Droit (Ph.D) à l'Universidade de São Paulo. Fabrício est le leader du projet MindTheGap Innovation in Law Project, dont le principe est l'application et la création de solutions de technologies informatiques aux processus et procédures juridiques, en particulier l'applicabilité des techniques d'intelligence artificielle aux connaissances juridiques. Fabrício explore également de nouvelles possibilités dans l'art de l'enseignement à travers l'utilisation de nouvelles technologies telles que Youtube, IGTV et les plateformes d'apprentissage à distance. La question principale est : "Pouvons-nous, plus que simplement penser différemment, faire quelque chose de vraiment différent dans l'éducation à l'ère de la Révolution 4.0 ?"



M. FOO CHEE HOCK SC

M. Foo Chee Hock SC est le doyen du Collège judiciaire de Singapour. Il a obtenu une licence en droit (avec distinction) de l'Université nationale de Singapour et une maîtrise en droit du Queen's College de l'Université de Cambridge. Il a occupé divers postes de juge dans les cours subordonnées de l'époque et à la Cour suprême, y compris celui de greffier de la Cour suprême. En 2015, il a été nommé à la Cour suprême en tant

que Commissaire Juridique ainsi qu'à titre de doyen du Collège. Après avoir terminé son mandat de commissaire à la magistrature, il a assumé la direction à temps plein du Collège. Il a été rédacteur en chef de la procédure civile de Singapour. Il a également été membre du Comité des règles et du Groupe de travail sur les règles de procédure. En 2019, il a été nommé avocat-conseil (honoris causa).



(suite) *Impact de la technologie sur la formation des juges*



LE JUGE AUGUSTO CÉSAR LEITE DE CARVALHO

Le juge Augusto César Leite de Carvalho est titulaire d'une maîtrise en droit (droit et développement) et d'une maîtrise en droit des relations sociales de l'Université de Castille-la-Manche. Il est titulaire d'un doctorat en droit des relations sociales de l'université de Castille-la-Manche. Il est actuellement étudiant post-doctorat en droits de l'homme à l'Université de Salamanque, en Espagne. Il a

été professeur adjoint à l'Université fédérale de Sergipe. A Brasília, il enseigne le droit du travail et le droit procédural du travail. Il a travaillé comme professeur de droit contractuel dans le programme de troisième cycle à l'Université autonome de Lisbonne et comme professeur dans le cours de post-diplôme lato sensu en droit du travail constitutionnel à l'Université de Brasilia, en partenariat avec le TST. Depuis décembre 2009, il est juge à la Cour supérieure du travail, où il a composé le Conseil consultatif de l'École nationale de formation et d'amélioration des magistrats du travail. Il possède une expérience universitaire dans le domaine du droit, notamment en droit du travail, et travaille principalement sur les sujets suivants : droit du travail, droit du travail, droits fondamentaux, fonctionnaire, régime du travail et négociation collective. Il est l'auteur de dizaines de documents juridiques, a participé à des collections juridiques et est l'auteur des livres "Direito Individual do Trabalho", "Garantia de Indenidade no Brasil" et "Direito do Trabalho : curso e discurso".



LE JUGE GIOVANNI OLSSON

Le juge Giovanni Olsson est actuellement le magistrat évaluateur du directeur et responsable de la coordination des cours à l'ENAMAT (Brésil). Depuis 1999, il enseigne activement et coordonne la formation professionnelle des magistrats dans les écoles judiciaires au Brésil et à l'étranger, en détenant une expérience en gestion académique, conception de cours et méthodologies appliquées dans le domaine professionnel. Depuis la création de l'ENAMAT en septembre 2006, il a rempli plusieurs mandats comme membre du

Conseil consultatif et comme évaluateur et coordonnateur des cours. Il a rejoint la magistrature comme greffier en 1991 et, successivement, a rejoint la carrière de magistrat par sélection publique dans différents tribunaux régionaux. Actuellement, il est en charge d'un tribunal du travail de district, dans la juridiction de la Cour régionale du travail de la 12ème Région (État de Santa Catarina), où il travaille depuis 1996. Il a également été nommé juge auxiliaire de l'inspecteur national de la justice au Conseil national de la justice (de 2016 à 2018). Au cours de sa carrière universitaire, il a étudié la philosophie et est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences sociales et juridiques. Par la suite, il a obtenu un diplôme de master et un doctorat en droit et en relations internationales. Conférencier et auteur de plusieurs écrits, le professeur Giovanni a étudié à l'EUI (Italie) et contribue aux réseaux de recherche et à plusieurs entités scientifiques nationales et étrangères. Ses travaux portent principalement sur les acteurs internationaux, le pouvoir/le développement et les méthodologies d'apprentissage et de recherche, et depuis 2008, il est professeur à l'Université régionale communautaire (Brésil) dans des cours de fin d'études et de post diplôme.



Confiance du public envers la justice



LA SHÉRIF SUSAN CRAIG

La shérif Susan Craig est la directrice adjointe de l'Institut judiciaire d'Écosse, nommée par le Lord Président à partir de septembre 2017 pour un mandat de trois ans.

Elle est shérif de Lothian and Borders depuis 2013 et a été shérif à temps partiel de 2011 à 2013. Diplômée de l'Université d'Aberdeen, la shérif Craig a été associée en litige chez Brodies WS jusqu'en 2001 et associée chez Shepherd et Wedderburn jusqu'à sa nomination à titre de juge de l'emploi en 2003. En 1994, la shérif Craig a été admise comme deuxième avocate ayant des droits d'audience étendus dans les cours supérieures et a été accréditée par la Law Society of Scotland comme spécialiste du droit de l'emploi. En 1994, la shérif Craig a été admise comme deuxième avocate ayant des droits d'audience étendus dans les cours supérieures et a été accréditée par la Law Society of Scotland comme spécialiste du droit de l'emploi. La shérif Craig est membre du Conseil consultatif de l'Institut judiciaire depuis 2014 et est la shérif externe non exécutif membre du Comité des personnes du Service des tribunaux judiciaires écossais. De 2013 à 2017, elle a été la représentante élue de Lothian and Borders au Conseil de l'Association des shérifs et siège au Conseil des gouverneurs du Dean & Cauvin Young People's Trust. Elle a été admise à la Faculté des avocats en 2015.



LE DR. JAMES D. LEKHULENI

Le Dr. James D. Lekhuleni est un juge régional basé au Cape Town Regional Court. Après avoir obtenu son diplôme de premier cycle (B Proc) en 1991, il a été avocat

candidat de 1992 à 1994 à Pietersburg, aujourd'hui Polokwane. Il a été admis comme avocat du Haut Tribunal le 21 août 1997. Après son admission, il a travaillé comme procureur pendant trois ans dans Bushbuckridge – Mpumalanga. En 1998, il a décidé de quitter le secteur public et d'ouvrir sa propre pratique. Il a pratiqué comme avocat pendant six ans. En 2004, il a été nommé juge du tribunal de district du Cap. En novembre 2013, il a été nommé juge régional. Il est actuellement président du tribunal régional de Western Cape depuis juillet 2017. Il est titulaire de cinq diplômes en droit et rédige actuellement une proposition de recherche pour son deuxième doctorat. Ses qualifications sont les suivantes : B. Proc (Unin) LLB (UL) LLM (UP) LLM (UP) LLD (UWC).



MME COLLETTE PATERSON

Mme Collette Paterson est avocate écossaise et chef de la formation à l'Institut judiciaire d'Écosse. Elle est la principale fonctionnaire et conseille la Commission judiciaire sur toutes les questions relatives à la

stratégie, aux politiques, à la gouvernance et aux opérations. Diplômée de l'Université de Glasgow, Mme Paterson travaille dans le domaine de la formation juridique depuis 2006 et a géré un certain nombre de projets nationaux de changement concernant la façon dont les étudiants en droit, les parajuristes, les avocats et la magistrature sont formés. Elle a été directrice adjointe de la politique d'éducation et de formation à la Law Society of Scotland et a créé des départements d'éducation et de formation dans deux des plus grands cabinets d'avocats écossais. Ses domaines d'intérêt comprennent l'élaboration de normes, la conception de modèles d'assurance de la qualité et l'opérationnalisation de la stratégie. Mme Paterson a travaillé dans le milieu universitaire, où elle a enseigné des compétences professionnelles dans le cadre du cours de formation postdoctorale en pratique du droit de l'Université de Strathclyde. Elle a siégé au comité consultatif de la Faculté de droit de l'Université de Stirling et y a donné des conférences. Pendant trois ans, elle a écrit une chronique sur l'éducation juridique pour le journal national écossais The Scotsman.

suite sur la prochaine page



(suite) *Confiance du public envers la justice*



LE JUGE MOLETJE GEORGE PHATUDI

[1] Sur le plan académique, il a obtenu trois (3) diplômes en droit, dont deux (2) sont supérieurs, à savoir B Juris LLB, (Unin) LLM (Pretoria).

[2] Le juge Phatudi était auparavant conseiller juridique et secrétaire d'entreprise adjoint chez Anglo-American Property Services PTY (Ltd) Johannesburg.

[3] Le juge Phatudi, auparavant appelé à la magistrature, a également été président

suppléant du conseil d'évaluation de la municipalité de district de Capricorn.

[4] Lors de ses jours d'exercice de fonction d'avocat, il a été membre du Barreau des provinces du Nord (maintenant le Conseil de la pratique juridique) et a déjà été vice-président du Conseil de la loi de Limpopo, un nom qui, soit dit en passant, a été proposé par lui de passer de N.TVL Circle Council au Limpopo Law Council.

[5] Le juge Phatudi, qui, après avoir exercé le droit pendant 16 ans, a été nommé juge de la Haute Cour en 2016, division provinciale de Limpopo.

[6] Pendant qu'il siégeait à la magistrature, le juge M.G Phatudi a été nommé membre du Comité de surveillance du rendement judiciaire de la Haute Cour de Limpopo à compter de juillet 2018, poste qu'il occupe à ce jour.

[7] Le juge Phatudi a été nommé du 1 février au 31 juin 2019, à titre de juge adjoint par intérim pour la même Division, ses fonctions judiciaires étant notamment de traiter la Gestion des Flux des Affaires des Procès Civils roulex sur une base hebdomadaire, les affaires qui sont prêtes pour le procès, les affectations de rôle urgentes et les appels en matière de mise en liberté sous caution.



M. JESSE RUTLEDGE

M. Jesse Rutledge est vice-président des Affaires extérieures au National Center for State Courts depuis 2008. Il supervise quatre départements au NCSC : Association and Conference Services, Communications, Knowledge and Information Services et Private Development. Rutledge est directeur de projet pour le travail

d'opinion publique de la NCSC sur l'état des tribunaux d'État, anime le podcast du NCSC, Court Talk, et est membre du personnel de deux comités de la Conférence des juges en chef : Politique judiciaire et rémunération et engagement du public, et confiance. Il joue un rôle de premier plan dans l'élaboration des conférences phares de la NCSC, comme les conférences électroniques et la CTC, et collabore avec de nombreux partenaires associatifs du NCSC pour faire avancer des objectifs communs. Le commentaire de Rutledge a paru dans une grande variété de médias d'État, nationaux et internationaux, y compris l'ABA Journal, NPR et BBC Radio. Sa recherche originale a été citée dans l'opinion concordante de 2015 du juge Ruth Bader Ginsburg dans l'affaire Williams-Yulee c. The Florida Bar. Avant de se joindre au NCSC, Rutledge a été directeur adjoint de la campagne Justice at Stake à Washington, D.C. Il est titulaire d'un B.A. et d'un M.A. en sciences politiques.



Impact de la technologie sur les procédures judiciaires : Développement de la capacité judiciaire



LE JUGE EN CHEF ADJOINT AMBENG KANDAKASI

Le juge en chef adjoint Ambeng Kandakasi a été nommé juge adjoint des Cours suprêmes et nationales de justice de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) le 13 décembre 2018. Son Honneur est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de San Diego, aux États-Unis, et d'une licence en droit de l'Université de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. De plus, Son Honneur est accrédité comme médiateur en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Avant sa nomination, Son Honneur était associé du cabinet Young & Williams Lawyers et il a enseigné le droit à l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée.



MME. ANNA KC KOO

Mme. Anna KC Koo exerce comme avocate, médiatrice et arbitre à Hong Kong depuis 2005. Elle a été examinatrice des avocats plaidants au Higher Rights Assessment Board, membre du comité disciplinaire de l'Institut des comptables publics agréés de Hong Kong, et un médiateur évaluateur de la Hong Kong Mediation Accreditation Association Limited. Son principal domaine d'expertise est la justice civile. Elle a publié de nombreux articles sur le règlement extrajudiciaire des différends et le droit de la preuve. Ses articles, examinés par des pairs et très cités, ont été publiés dans un large éventail de revues, dont Civil Justice Quarterly, Legal Studies, Vindobona Journal of International Commercial Law and Arbitration, Common Law World Review, International Journal of Evidence and Proof, et Asian Journal of Comparative Law. Elle a occupé le poste de professeure adjointe en droit à l'Université de Hong Kong, où elle a été la pionnière de l'option de la médiation, géré le cours sur la preuve et enseigné la rédaction de décisions arbitrales. Anna prend régulièrement la parole lors de conférences internationales aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie-Pacifique, notamment celles organisées par l'ABA, l'IBA et la UNCITRAL. Elle est renommée comme formatrice de cours de perfectionnement professionnel continu pour les avocats, les responsables de l'application de la loi et les médiateurs. Anna est titulaire d'un baccalauréat en droit du King's College de Londres et d'un baccalauréat en technologie de l'information et en droit des télécommunications de l'Université de Strathclyde. Elle a reçu une formation en médiation et en négociation avancée de la Harvard Law School. Elle prépare actuellement un doctorat en droit à l'Université d'Oxford.

Anna s'est jointe à l'Institut judiciaire de Hong Kong à titre de directrice en 2018.



M. VUSI MHLANGA

M. Vusi Mhlanga est juge au Cap. Il a obtenu une licence en droit (B. iurs), une licence en droit (LLB) et une maîtrise en droit (LLM) à l'Université d'Afrique du Sud. En cours d'études : Doctorat en droit (LLD) (dernière année) à l'Université d'Afrique du Sud avec le thème de recherche "The

legitimacy of judicial law-making in South Africa : a legal comparative study." Il a été procureur public et procureur principal. Il est un avocat admis au Haut Tribunal d'Afrique du Sud.



LE JUGE TONY POON

Le juge Tony Poon est né à Hong Kong en 1967. Il a obtenu un LL. B et un P.C. LL de l'Université de Hong Kong en 1990 et 1993, respectivement. Il a été admis au barreau de Hong Kong en 1994 et a exercé le droit en pratique privée entre 1994 et 2002. Il a été

nommé Juge Permanent en 2002, juge de district en 2009 et juge en chef de district en 2012. Il a été nommé juge responsable de l'organe exécutif de l'Institut judiciaire de Hong Kong en 2017, et juge du Tribunal de Première Instance du Haut Tribunal en janvier 2019.



Formation des juges et droits de l'homme : LGBTQ



LE JUGE M.M. MABESELE

Le juge M.M. Mabebele s'est joint à la magistrature en 2010. Il siège à la Division du haut tribunal de Gauteng. Il est

titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un baccalauréat en sciences humaines, d'un baccalauréat en études (M.A) et d'un doctorat en sciences humaines (honoris causa). Il a précédemment présenté une conférence sur « l'approche pratique des cas de traite des personnes » lors d'un séminaire de juges organisé par l'Institut sud-africain de formation judiciaire. Ses jugements rapportés comprennent la reconnaissance du droit à la dignité des homosexuels dans les prisons. Il mène actuellement une recherche préliminaire sur l'invasion des terres dans les municipalités métropolitaines, pour son doctorat en études du développement.



LA JUGE ANNAH MATHIBA

La juge Annah Mathiba est juge à la Cour industrielle de la République du Botswana, avec 28 ans d'expérience à la magistrature. Le juge Mathiba est titulaire d'une maîtrise en droit de l'University College de Londres, au Royaume-Uni, et d'une

licence en droit de l'Université du Botswana. La juge Mathiba est formatrice judiciaire et membre du Commonwealth Judicial Education Institute, et il a reçu une formation et une formation facilitée dans plusieurs domaines du droit, notamment la traite des personnes, le droit de l'environnement, le droit des réfugiés, Égalité et droit des genres et elle continue d'organiser et d'animer des séminaires de formation pour les juges et les magistrats. Le juge Mathiba a fait plusieurs déclarations tant au niveau local qu'international sur les droits des femmes, les licenciements basés sur le statut VIH/SIDA des employés, la discrimination basée sur le genre ainsi que sur l'utilisation des normes internationales du travail. En renforçant ses compétences dans la fonction publique, la juge Mathiba a, entre autres, suivi des cours sur la planification de projets dans la fonction publique à Stockholm, Suède, Office Administration & Management for Magistrates at the Institute of Development Management (IDM), the use of International Labour Standards Course and a certificate in conciliation and mediation from the ITC/ILO, Turin, Italie. Dans le domaine de la traite des personnes, Hon Mathiba a organisé trois séminaires de formation avec l'aide de l'ONUJDC et du ministère de la Défense, de la Justice et de la Sécurité. La formation a porté sur tous les magistrats et juges au Botswana.



LE JUGE MUHAMMAD AMIR MUNIR

Le juge Muhammad Amir Munir est un juge de carrière/huissier de justice/formatrice judiciaire et a publié de nombreux articles sur différents sujets du droit et du développement, tant au niveau national

qu'international. Il est l'auteur du livre How to Prepare for Law Moots. En 2014, il a présenté un document intitulé « Social Context Judicial Education » dans le cadre d'une conférence nationale sur la formation des juges organisée par l'Académie de la magistrature du Pendjab. Il a également participé à titre de conférencier à la 7e Conférence internationale de l'IOJT sur la formation des juges qui s'est tenue à Recife, au Brésil (8-12 novembre 2015). Il a également été déclaré « Conférencier distingué » pour la 8e Conférence de l'IOJT, à Manille, aux Philippines. Il a assisté à la conférence internationale de l'Association du droit et de la société (LSA) à Mexico, a lu un article intitulé « Judging in a Therapeutic Way » et est devenu panéliste sur « Responsive Judging ». Il a contribué à un chapitre d'un livre Responsive Judging publié à l'échelle internationale par Springer en 2018. Sur le plan personnel, il appartient à une famille d'avocats et de juges. Son père, M. le Juge Dr. Munir Ahmad Mughal, a été un ancien juge de la Haute Cour de Lahore et un membre du Conseil de l'idéologie islamique. Il a également servi en tant que : Directeur supplémentaire (universitaires), Federal Judicial Academy, Islamabad Research Officer, Research Center, Lahore High Court Instructor, Punjab Judicial Academy Syndicate Advisor, Civil Services Academy, Walton, Lahore Speaker, Programmes de perfectionnement professionnel de l'Association du Barreau du Haut Tribunal de Lahore.



Travailler ensemble pour l'État de droit : partenariats pratiques au-delà des frontières pour une formation judiciaire stratégique et durable



MME SHERIDAN GREENLAND

Mme Sheridan Greenland est actuellement directrice exécutive du Collège de la magistrature. Elle appuie le juge en

chef, Président principal des tribunaux et coroner en chef dans le cadre de leurs responsabilités statutaires en matière de formation judiciaire en Angleterre et au pays de Galles et pour certains tribunaux en Écosse et en Irlande du Nord. Elle est secrétaire générale adjointe de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire et experte et évaluatrice internationale pour le GRECO (Groupe d'États contre la corruption). Ses rôles professionnels vont des conseils juridiques en salle d'audience à l'administration opérationnelle à grande échelle, en passant par le travail stratégique, les évaluations internationales et la gestion du changement.



LA JUGE C. ADÈLE KENT

La juge C. Adèle Kent est née et a grandi à Calgary, en Alberta. Après des études en sciences politiques, elle a étudié le droit à l'Université de l'Alberta, où elle a obtenu un baccalauréat en droit en 1977. Elle a été admise au Barreau de l'Alberta en 1978. Elle a pratiqué le droit

à Edmonton puis à Calgary, concentrant sa pratique dans les dernières années sur le droit de la santé et les litiges en matière de construction. Le juge Kent a été nommé au tribunal du Banc de la Reine de l'Alberta en février 1994. Depuis sa nomination, elle a été membre de plusieurs comités du Tribunal, dont le Comité des relations avec les médias et le Comité de planification stratégique. Elle a également été membre du Comité d'information publique du Conseil canadien de la magistrature et du Comité consultatif national sur la déontologie judiciaire, d'abord à titre de membre, puis à titre de coprésidente. En août 2014, la juge Kent a été nommé directeur exécutif de l'Institut national de la magistrature et nommé nouveau président de la magistrature. Avant sa nomination, elle a participé à plusieurs cours de l'INM sur l'éthique judiciaire, les sciences et le droit civil. Elle a également aidé la magistrature d'autres pays à concevoir des cours de formation de la magistrature. En 2005, elle a publié un livre intitulé *Medical Ethics : the State of the Law*. La juge Kent parle anglais et français.



LA DR. EUN-SIL KIM

La Dr. Eun-Sil Kim est professeur invité au Judicial Research and Training Institute (JRTI) de la Cour suprême de Corée. Elle occupe ce poste depuis 2009. Au cours des dix

dernières années, M. Kim a enseigné à des milliers de juges stagiaires et à des juges coréens et étrangers. Dans son poste actuel, la professeure Kim est très engagée auprès des tribunaux étrangers et des établissements de formation judiciaire. Ses fonctions actuelles comprennent la direction de programmes pour les magistrats étrangers et la supervision des relations judiciaires internationales de la JRTI par l'intermédiaire du Centre international de coopération judiciaire de l'institut. En 2018, le JRTI a accueilli 118 juges et magistrats étrangers de 20 pays pour un total de 176 jours de programmes de formation.



(suite) *Travailler ensemble pour l'État de droit : partenariats pratiques au-delà des frontières pour une formation judiciaire stratégique et durable*



LE JUGE SIR ROBIN KNOWLES CBE

En plus de son travail de président du Comité international en Angleterre et au pays de Galles, Sir Robin siège au Tribunal de commerce, au Tribunal de l'amirauté, au Tribunal administratif et à la Cour d'appel de la Division criminelle. Il a été nommé juge de la nouvelle liste financière. Il est un médiateur qualifié et a siégé comme arbitre. Il a été élu

conseiller du Middle Temple en 2004. Relevant d'un groupe directeur international, Sir Robin est responsable au jour le jour du Forum international permanent des tribunaux de commerce (SIFoCC), le forum mondial des tribunaux de commerce du monde créé en 2017. Il est membre du Comité du droit des marchés financiers et du Groupe de travail d'experts judiciaires du Royaume-Uni et de la Chine sur le règlement des différends commerciaux. Membre du Conseil de la justice civile, Sir Robin préside les travaux en cours sur l'accès à la justice pour les personnes démunies. Dans le cadre du grand programme de réforme des tribunaux en Angleterre et au pays de Galles, il préside le groupe d'engagement des plaideurs en personne. Pendant toute sa carrière, il a participé à l'encouragement et à la coordination du travail juridique bénévole, à l'échelle nationale et internationale, et il préside un certain nombre d'organismes de bienfaisance sur le terrain.



MME DANIELLE MAY-CUCONATO

Mme Danielle May-Cuconato est présidente-directrice générale de l'Institut national de la magistrature (NJI) du Canada. Ce poste nouvellement créé joue un rôle de leadership conjoint avec l'huissier de justice en chef, également un nouveau poste. À titre de directrice générale, Danielle est responsable de la gestion financière et opérationnelle de l'Institut national de la magistrature (INM) et travaille conjointement avec l'huissier de justice dans les relations avec les organes

judiciaires et autres en ce qui concerne la formation de la magistrature. Avant de se joindre au NJI, Mme May-Cuconato a travaillé pendant 20 ans dans la fonction publique fédérale au Canada comme cadre supérieur dans plusieurs portefeuilles. Elle a été secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. À ce titre, elle a exercé les fonctions de chef des opérations et de chef des finances. Elle a également été vice-présidente des Services ministériels et dirigeante principale des finances à l'École de la fonction publique du Canada, et sous-ministre adjointe à Services publics et Approvisionnement Canada. De 1999 à 2001, puis de 2007 à 2013, Mme May-Cuconato a occupé des postes de direction au ministère du Patrimoine canadien, notamment à titre de directrice générale directe de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail, Secrétaire générale, chef de cabinet du sous-ministre et directeur de la gestion du portefeuille. Elle a également été chef de cabinet du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet de 2002 à 2006. Mme May-Cuconato est titulaire d'une maîtrise en leadership de l'Université Royal Roads.



9th
CONFERENCE
INTERNATIONALE
sur la FORMATION JUDICIAIRE

IOJT
INTERNATIONAL ORGANIZATION
FOR JUDICIAL TRAINING